IMAA-AAMI

Reports/Rapports 2020-2021

The past twelve months - my first as President of IMAA - have been challenging for our members and indeed most people around the globe, as we struggle to adapt to the changes thrust upon us by the continuing COVID pandemic. However, I have been uplifted time and again by seeing and being a part of the important work that IMAA has done throughout this period.

We have seen IMAA's membership grow over the past year, which in no doubt is part of the organization's significant efforts to provide meaningful connections across our sector during this time of upheaval. IMAA's ongoing COVID check-ins and regional meetings have become more important during this period, facilitating the cooperation and collaboration of Media Arts Orgs from across Canada, assisting them in overcoming the multitude of challenges present in living through a global pandemic. I have personally received so much strength and optimism through IMAA's new Festival Caucus Meetings, which has for the first time connected IMAA's Festivals and Exhibitors in regular meetings and has resulted in increased collaboration and mutual support between these organizations.

Collaboration, consultation and cooperation are core tenets of IMAA's work and indeed our member organizations as well. Through partnerships and new programs, IMAA has been able to offer organizations funds for training and hiring of new entry level staff through the Digital Skills For Youth program. Working collaboratively with our member organizations, IMAA was able to pull off an incredible online Conference in Fall 2020 that included so many thoughtful and informative sessions, available for free to all! Going forward, IMAA has a number of initiatives to be excited about, including a pending cross-sectoral proposal to offer equity, diversity and inclusion training and development to our membership.

Over the past year, IMAA has also taken on the herculean challenge of revamping the publication that it is perhaps most well-known for: the IMAA Fee Schedule. Through a consultation process that lasted a full year, the IMAA staff have done an incredible job of thoroughly re-imagining many aspects of IMAA's fee schedule. Going forward, IMAA's proposed Fee Schedule will include online presentation standards, fees for artist talks or Q&As, minimum AND recommended rates and much more. For many organizations, the new Fee Schedule will see an increase in cost for programming works above the cost-of-living. This is a delicate balancing act to be sure, but the fundamental belief underlies this decision: *compared to other disciplines, media artists are simply not adequately compensated for their time and labour*. IMAA has received lots of important feedback (even in recent days) that has gone into further tailoring our proposed Fee Schedule that will be voted on at this meeting. We have also identified that more work will need to be done, in particular providing a more careful outline on how "operating budgets" of different organizations are arrived at, since this has a more significant impact in IMAA's updated Fee Schedule. However, I have seen first-hand that the Fee Schedule as proposed herein has been arrived at through much spirited and productive conversation, and that those overseeing this process have deeply considered the feedback we have received from our membership and media artists across this country. My sincere thanks goes out to all who have worked so hard to get it to this stage.

Of course, the past 12 months have not been without their challenges. The future of IMAA's semi-annual Conference is in question, with a loss of our usual Canada Council Funding for this important initiative. After years of not being able to meet in-person, events like the IMAA Conference are more important

than ever, in my opinion. IMAA will need the support of our membership in advocating for the importance of this event and/or finding alternative models for funding this event.

In recent years, we have also seen more clearly than ever how systemic flaws in our arts institutions have led to historic inequities that are only now being truly confronted. As the director of one of these said Institutions I have been reflecting a lot on this, and I hope that in my second year as President that I can help to facilitate some conversations around new organizational models. I truly believe that envisioning new organizational models in the Arts Sector could be a beacon for a path forward for our society at large, and I encourage those who are interested in this or know of such examples or case studies to please reach out!

As we proceed into an uncertain future, I anticipate that advocacy will remain an important role for IMAA. Many anticipate a post-COVID age of austerity is on the horizon, and this will require the Arts Sector to be unified and mobilized in opposition to the idea of "the arts" as some sort of luxury, instead of the essential cultural and economic force that it is. In particular, in the coming year I hope to advance our conversation with the Canada Council for the Arts as to why some of the largest and most affluent cultural organizations in Canada receive public funding despite engaging in the whole-sale exploitation of the artists that they purport to support and promote. This failure by the CCA to enforce their own expressed regulations (that organizations must pay minimum artist fees to be eligible for funding) is a disservice to all artists and arts organizations who believe in and have worked towards the fair compensation of artists.

Lastly, I want to send my sincere thanks to the entire IMAA Staff Team, who have gone above and beyond throughout this pandemic to support our membership and all of IMAA's initiatives. I especially want to thank our outgoing National Director Emmanuel Madan, who I have learned much from over the past few years of working together. Emmanuel has worked tirelessly to juggle even more responsibilities and projects than ever throughout the pandemic. He has been not just a dedicated and skilled administrator for IMAA for many years, but a truly great bridge-builder across our sector, an earnest listener, and a true leader who relies not on imposing his will on others but seeking to collaborate towards a mutual goal with those he works alongside. In my many meetings with Emmanuel, it has always been clear that there is a real respect and appreciation of Emmanuel across all of our members and beyond. I would encourage everyone who agrees to take a moment to thank Emmanuel for his thoughtful and diplomatic leadership of IMAA through a very challenging time.

Emmanuel leaves some ginormous, clown-sized shoes to fill, and we will need the support of the entire IMAA Membership in helping us to spread awareness of this vacancy so we can find our next National Director in the coming weeks!

Please stay tuned and stay connected, and help us in charting our course forward in 2022 and beyond!

Sincerely,

Aaron Zeghers

President, IMAA Board

Les douze derniers mois, les premiers que j'ai passés en tant que président de l'AAMI, ont été difficiles pour nos membres et pour la plupart des gens dans le monde, alors que nous nous efforçons de nous adapter aux changements que nous impose la pandémie persistante de COVID. Cependant, j'ai été réconforté à maintes reprises en voyant et en participant à l'important travail accompli par l'AAMI tout au long de cette période.

Nous avons vu le nombre des membres de l'AAMI augmenter au cours de l'année dernière, ce qui, sans aucun doute, fait partie des efforts significatifs de l'organisation pour fournir des connexions significatives à travers notre secteur pendant cette période de bouleversements. Les réunions régionales et les contrôles permanents du COVID de l'AAMI ont gagné en importance au cours de cette période, facilitant la coopération et la collaboration des organisations d'arts médiatiques de tout le Canada, les aidant à surmonter la multitude de défis que représente la vie dans une pandémie mondiale. J'ai personnellement reçu beaucoup de force et d'optimisme grâce aux nouvelles réunions du Caucus des festivals de l'AAMI, qui a pour la première fois mis en relation les festivals et les exposants de l'AAMI dans le cadre de réunions régulières, ce qui a permis d'accroître la collaboration et le soutien mutuel entre ces organisations.

La collaboration, la consultation et la coopération sont des principes fondamentaux du travail de l'AAMI et, en fait, de nos organisations membres également. Grâce à des partenariats et à de nouveaux programmes, l'AAMI a pu offrir aux organisations des fonds pour la formation et l'embauche de nouveaux employés de premier échelon par le biais du programme Compétences numériques pour les jeunes. En travaillant en collaboration avec nos organisations membres, l'AAMI a pu organiser une incroyable conférence en ligne à l'automne 2020, qui comprenait de nombreuses sessions réfléchies et informatives, disponibles gratuitement pour tous ! Pour l'avenir, l'AAMI a un certain nombre d'initiatives qui suscitent l'enthousiasme, notamment une proposition intersectorielle en attente visant à offrir une formation et un développement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion à nos membres.

Au cours de l'année écoulée, l'AAMI a également relevé le défi herculéen de remanier la publication pour laquelle elle est peut-être la plus connue : le barème des tarifs de l'AAMI. Au cours d'un processus de consultation qui a duré une année entière, le personnel de l'AAMI a fait un travail incroyable en repensant en profondeur de nombreux aspects de la grille tarifaire de l'AAMI. À l'avenir, le barème proposé par l'AAMI comprendra des normes pour les présentations en ligne, des tarifs pour les entretiens avec les artistes ou les questions-réponses, des tarifs minimums et recommandés et bien plus encore. Pour de nombreuses organisations, la nouvelle grille tarifaire entraînera une augmentation du coût des œuvres de programmation supérieure au coût de la vie. Il s'agit certes d'un exercice d'équilibre délicat, mais la conviction fondamentale qui sous-tend cette décision est que, par rapport à d'autres disciplines, les artistes des médias ne sont tout simplement pas rémunérés de manière adéquate pour leur temps et leur travail. L'AAMI a reçu de nombreux commentaires importants (même au cours des derniers jours) qui ont permis d'affiner notre proposition de grille tarifaire qui sera soumise au vote lors de cette réunion. Nous avons également identifié qu'il y a encore du travail à faire, en particulier pour fournir un aperçu plus précis de la manière dont les budgets de fonctionnement des différentes organisations sont calculés, car cela a un impact plus important sur la mise à jour de la grille tarifaire de l'AAMI. Cependant, j'ai pu constater de visu que la grille tarifaire proposée ici est le fruit d'une conversation animée et productive, et que les personnes chargées de superviser ce processus ont tenu compte des commentaires reçus de nos membres

et des artistes médiatiques de tout le pays. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont travaillé si dur pour arriver à ce stade.

Bien sûr, les 12 derniers mois n'ont pas été sans défis. L'avenir de la conférence semestrielle de l'AAMI est remis en question par la perte du financement habituel du Conseil des arts du Canada pour cette importante initiative. Après des années d'impossibilité de se rencontrer en personne, des événements comme la conférence de l'AAMI sont plus importants que jamais, à mon avis. L'AAMI aura besoin du soutien de ses membres pour défendre l'importance de cet événement et/ou pour trouver des modèles alternatifs de financement de cet événement.

Ces dernières années, nous avons également vu plus clairement que jamais comment les failles systémiques de nos institutions artistiques ont conduit à des inégalités historiques qui ne sont véritablement confrontées que maintenant. En tant que directeur de l'une de ces institutions, j'ai beaucoup réfléchi à ce sujet et j'espère qu'au cours de ma deuxième année en tant que président, je pourrai contribuer à faciliter certaines conversations autour de nouveaux modèles organisationnels. Je crois sincèrement que la conception de nouveaux modèles organisationnels dans le secteur des arts pourrait être un phare pour l'avenir de notre société dans son ensemble, et j'encourage ceux qui sont intéressés par cette idée ou qui connaissent de tels exemples ou études de cas à nous contacter !

Alors que nous nous dirigeons vers un avenir incertain, je pense que la défense des intérêts restera un rôle important pour l'AAMI. Nombreux sont ceux qui prévoient qu'une ère d'austérité post-COVID se profile à l'horizon, ce qui exigera du secteur des arts qu'il soit unifié et mobilisé pour s'opposer à l'idée que les " arts " sont une sorte de luxe, au lieu d'être la force culturelle et économique essentielle qu'ils sont. En particulier, au cours de l'année à venir, j'espère faire avancer notre conversation avec le Conseil des arts du Canada sur les raisons pour lesquelles certaines des organisations culturelles les plus importantes et les plus riches du Canada reçoivent des fonds publics alors qu'elles s'engagent dans l'exploitation à la vente des artistes qu'elles prétendent soutenir et promouvoir. L'incapacité du CAC à appliquer ses propres règlements (selon lesquels les organismes doivent verser des cachets minimums aux artistes pour être admissibles à un financement) est un mauvais service rendu à tous les artistes et organismes artistiques qui croient en la juste rémunération des artistes et qui ont travaillé dans ce sens.

Enfin, je souhaite adresser mes sincères remerciements à l'ensemble de l'équipe de l'AAMI, qui s'est surpassée tout au long de cette pandémie pour soutenir nos membres et toutes les initiatives de l'AAMI. Je tiens tout particulièrement à remercier notre directeur national sortant, Emmanuel Madan, qui m'a beaucoup appris au cours de ces dernières années de collaboration. Emmanuel a travaillé sans relâche pour jongler avec encore plus de responsabilités et de projets que jamais tout au long de la pandémie. Il n'a pas seulement été un administrateur dévoué et compétent pour l'AAMI pendant de nombreuses années, mais aussi un grand bâtisseur de ponts à travers notre secteur, une oreille attentive et un véritable leader qui ne cherche pas à imposer sa volonté aux autres mais à collaborer vers un objectif commun avec ceux avec qui il travaille. Dans mes nombreuses rencontres avec Emmanuel, il a toujours été clair qu'il y a un réel respect et une réelle appréciation d'Emmanuel à travers tous nos membres et au-delà. J'encourage tous ceux qui le souhaitent à prendre un moment pour remercier Emmanuel pour sa direction réfléchie et diplomatique de l'AAMI pendant une période très difficile.

Emmanuel laisse des chaussures gigantesques, de la taille d'un clown, à remplir, et nous aurons besoin du soutien de tous les membres de l'AAMI pour nous aider à faire connaître ce poste vacant afin que nous puissions trouver la prochaine direction nationale dans les semaines à venir !

Restez à l'écoute et restez connectés, et aidez-nous à tracer notre route en 2022 et au-delà !

Cordialement,

Aaron Zeghers

Président du conseil d'administration de l'AAMI

National Director's report
Presented by Emmanuel Madan to the IMAA membership at the Annual General Meeting
September 28, 2021

This week is my last as National Director of this vibrant Alliance. As IMAA celebrates its 40th anniversary and as I myself prepare to move on after nearly seven years at the reins, I reflect on some of the ways that our work has grown and strengthened over the past few years.

- We've found ways to come together despite the pandemic, strengthening our bonds of dialogue and solidarity through online means. We've hosted regular members' check-ins, co-hosted the Digital Shift conference hosted last fall with MediaNet / FLUX media gallery and support from the Media Arts Alliance of the Pacific, contributed to a series of policy clinics focused on anti-racism and anti-oppression, and facilitated ongoing caucus and regional meetings.
- We've supported our community in grappling with the challenges of presenting media artists' work online. Intensive research, consultation and discussion has resulted in a new proposed fee schedule that will be presented to the membership today, as well as a soon-to-be-published toolkit of resources to help organizations respect artists' IP and other rights, prioritize online accessibility, and maintain technical excellence.
- We've joined advocacy efforts of importance to our members and community, such as the preservation of media artworks and the campaign for basic income. We've also submitted policy recommendations to the Heritage Minister's consultations on Covid recovery and the Canada Council's strategic planning process.
- We've withstood an existential threat to our financial sustainability by significantly and creatively diversifying our revenues, bringing us in compliance with the CCA's 60% cap on core funding. We've also set aside a reserve towards a potential endowment fund. These financial successes ensure that IMAA will not be overly dependent on a single source of funding, so that we can remain a strong voice for the media arts community for years to come.
- We've expanded our suite of services and benefits to our members, making ever more attractive the prospect of joining the Alliance.
- We've initiated important new partnerships allowing us to expand our research and advocacy work, including with Archive/Counter-Archive and the University of Toronto.
- We've begun offering a youth internship program through the Digital Skills for Youth programme, which has benefited many of our member organizations as well as other groups in the wider community.

Looking ahead to 2022 and beyond, IMAA's future promises to be eventful, exciting, and dynamic. Some of our upcoming plans include:

- robust advocacy and support in favour of IMAA's enhanced fee schedule, ensuring that all arts presenters follow the important principle of just and equitable artist remuneration, and are afforded the means to do so
- an in-person conference in the summer of 2022
- continued expansion of IMAASource

- an ambitious country-wide consolidation and exchange of digital practices and knowledge, interConnect
- strengthening our governance by adopting comprehensive organizational and HR policies and practices, informed by principles of anti-racism and anti-oppression

There is much work left to be done, but the moment is ripe for new leadership at IMAA. Accompanied by a truly remarkable team and a very engaged Board, the incoming National Director will chart a course toward our next successes as IMAA continues to work for the well-being of independent media artists and cultural workers across the country.

It's been a pleasure working with you all. Thanks for your continued support for IMAA's work and community!

Emmanuel Madan
Tio'tia:ke / Mooniyang / Montréal, septembre 2021

Rapport de la direction nationale
Présenté par Emmanuel Madan aux membres de l'AAMI lors de l'assemblée générale annuelle
28 septembre 2021

Cette semaine marque ma dernière à la direction nationale de notre alliance dynamique. Alors que l'AAMI célèbre son 40e anniversaire et que je me prépare moi-même à passer le relais après près de sept ans en poste, je réfléchis à notre travail qui s'est développé et renforcé au cours des dernières années.

- Nous avons trouvé des façons de nous rassembler malgré la pandémie, en renforçant nos liens de dialogue et de solidarité par des moyens en ligne tels que les rencontres régulières des membres, la conférence Virage numérique organisée l'automne dernier avec MediaNet / FLUX media gallery et la Media Arts Alliance of the Pacific, une série de cliniques politiques axées sur l'antiracisme et l'anti-oppression, des réunions régionales et de caucus.
- Nous avons aidé notre communauté à relever les défis de la présentation en ligne des œuvres des artistes médiatiques. Des recherches, des consultations et des discussions intensives ont abouti à une nouvelle proposition de grille tarifaire qui sera présentée aux membres aujourd'hui, ainsi qu'à un ensemble de ressources qui sera bientôt publié pour aider les organisations à respecter les droits de propriété intellectuelle et autres droits des artistes, à prioriser l'accessibilité en ligne et à maintenir l'excellence technique.
- Nous nous sommes joints aux efforts de représentation sur des sujets importants pour nos membres et notre communauté, tels que la préservation des œuvres d'art médiatique et la campagne pour un revenu de base. Nous avons également soumis des recommandations de politiques en réponse aux consultations lancées par le ministre du Patrimoine sur la relance post-Covid, ainsi qu'à l'exercice de planification stratégique du Conseil des Arts du Canada.
- Nous avons résisté à une menace existentielle à notre viabilité financière en diversifiant nos revenus de manière significative et créative, ce qui nous a permis de nous conformer au plafond de 60 % du CAC sur le financement de base. Nous avons également mis de côté une réserve pour un fonds de dotation potentiel. Ces succès financiers garantissent que l'AAMI ne sera pas trop dépendante d'une seule source de financement, et que nous pourrons rester une voix forte pour la communauté des arts médiatiques dans les années à venir.
- Nous avons élargi notre gamme de services et d'avantages pour nos membres, rendant toujours plus attrayante la perspective de rejoindre l'Alliance.
- Nous avons établi de nouveaux partenariats importants qui nous permettent d'étendre notre travail de recherche et de défense des intérêts, notamment avec Archive/Counter-Archive et l'Université de Toronto.
- Nous avons commencé à proposer un programme de stages pour les jeunes dans le cadre du programme Compétences numériques pour les jeunes, qui a profité à nombre de nos organisations membres de l'AAMI ainsi qu'à d'autres groupes de la communauté au sens large.

À l'horizon 2022 et au-delà, l'avenir de l'AAMI s’annonce passionnant et dynamique. Voici quelques-uns de nos projets à venir :

- une campagne robuste en faveur du barème de tarifs amélioré de l'AAMI, afin de garantir que tous les diffuseurs en arts médiatiques respectent le principe important d'une rémunération juste et équitable des artistes, et qu'ils aient les moyens de traduire ces principes en action
- un sommet des arts médiatiques en personne prévu pour l'été 2022
- une expansion continue d'AAMISource
- une consolidation et un échange ambitieux de pratiques et de connaissances numériques à l'échelle du pays, interConnexions
- le renforcement de notre gouvernance par l'adoption de politiques et de pratiques organisationnelles et RH complètes, fondées sur les principes de l'antiracisme et de l'anti-oppression.

Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais le moment est venu pour une nouvelle direction de l'AAMI. Accompagnée d'une équipe vraiment remarquable et d'un conseil d'administration très engagé, la nouvelle direction nationale tracera la voie vers nos prochains succès, tandis que l'AAMI continuera à œuvrer pour le bien-être des artistes médiatiques indépendants et des travailleurs culturels à travers le pays.

Ce fut un plaisir de travailler avec vous tous. Merci pour votre soutien continu au travail et à la communauté de l'AAMI !

Emmanuel Madan
Tio'tia:ke / Mooniyang / Montréal, septembre 2021

2021 IMAA Regional Report – Pacific Region

The past year has been characterized by the challenges of navigating the pandemic.

Most members in the region were able to access some relief funds at the federal, provincial/territorial, or municipal levels. These emergency loans and grants have provided some measure of relief. However, many members continue to be confronted with the issues that COVID-19 poses for organizations involved in public presentations of media art, including lower audiences, cancelled events, and the uncertainty of what to plan for in the coming months. Many media art centres in the region also saw turnover at the leadership level. In many cases this compounded existing concerns around organizational capacity that predate the pandemic.

In BC, the provincial Arts Council has frozen operating funding both last year and this year. This provided financial stability to existing clients, but a few IMAA members who would have been able to apply as new clients must now wait at least another year. This has particularly impacted smaller organizations.

Despite its challenges, the year has also provided members with opportunities to experiment with new modes of programming, undertake equipment acquisition and capital improvement projects, as well as engage in critical reflection and blue sky thinking about strategic priorities, organizational models, and how best to help and support media artists.

Most members reported a significant increase in online programming, with plans to continue offering some level of online programming beyond the pandemic. Notably, MediaNet worked with IMAA to host the IMAA DIGITAL SHIFT online gathering in Fall 2020, which provided the opportunity to learn about online events and streaming. CineVic held two successful online film festivals, in 2020 and 2021, with plans for a hybrid event in 2022 commemorating the 10th year of Short Circuit Pacific Rim Film Festival and 5th instalment of the CINESPARK script + pitch program. The Victoria Film Festival presented the first online version of the festival in very short order last year, and created a number of outdoor presentations. Cinevolution presented its signature annual event, Digital Carnival, as a hybrid festival for the first time in Spring 2021, with a focus on accessibility for various disability communities. Members that provide equipment rental services report steady demand through the pandemic, with a more recent spike in the volume as artistic projects going into production with the loosening of public health restrictions.

The Media Art Alliance of the Pacific (MAAP) has received funding to hire an administrator. This will provide much needed capacity for the organization to conduct outreach in the region, and begin to develop a longer term vision for the arts service organization based on feedback from the media arts community. MAAP also received funding to host a regional gathering, which has been postponed from Fall 2021 to Spring 2022 in order to allow more time for planning and outreach.

Many members are contending with questions around racial justice, disability justice, and accessibility. Asking: How can we create accessible and respectful workplaces? What will be the role of the artist run media arts centre in the future? How will artist run centres support a diversity of voices? IMAA can play a role in facilitating these conversations and contributing to broader, strategic advocacy around these issues. With the emergence of new programming models, organizations are also seeking support from IMAA in finding the right balance between the interests of distributers and individual artists and the interests of presenting organizations when it comes to hybrid festival screenings in this uncertain period.

Rapport régional de l'AAMI 2021 - Région Pacifique

L'année écoulée a été caractérisée par les défis liés à la gestion de la pandémie.

La plupart des membres de la région ont pu accéder à des fonds de secours aux niveaux fédéral, provincial/territorial ou municipal. Ces prêts et subventions d'urgence ont apporté un certain soulagement. Cependant, de nombreux membres continuent d'être confrontés aux problèmes dû au COVID-19 et pose aux organisations impliquées dans les présentations publiques d'arts médiatiques, notamment la baisse du public, l'annulation d'événements et l'incertitude quant à ce qu'il faut prévoir pour les mois à venir. De nombreux centres d'arts médiatiques de la région ont également connu un roulement au niveau de la direction. Dans de nombreux cas, cela a aggravé les préoccupations existantes concernant la capacité organisationnelle qui existaient avant la pandémie.

En Colombie-Britannique, le Conseil des arts provincial a gelé les fonds de fonctionnement l'année dernière et cette année. Cela a apporté une stabilité financière aux clients existants, mais quelques membres de l'AAMI qui auraient pu faire une demande en tant que nouveaux clients doivent maintenant attendre au moins une autre année. Cette situation a particulièrement touché les petites organisations.

Malgré ces défis, l'année a également permis aux membres d'expérimenter de nouveaux modes de programmation, d'entreprendre des projets d'acquisition d'équipement et d'amélioration des immobilisations, ainsi que de s'engager dans une réflexion critique et une réflexion globale sur les priorités stratégiques, les modèles organisationnels et la meilleure façon d'aider et de soutenir les artistes médiatiques.

La plupart des membres ont signalé une augmentation significative de la programmation en ligne, avec des plans pour continuer à offrir un certain niveau de programmation en ligne après la pandémie. MediaNet a notamment collaboré avec l'AAMI pour organiser le rassemblement en ligne VIRAGE NUMÉRIQUE à l'automne 2020, qui a permis de se familiariser avec les événements en ligne et le streaming. CineVic a organisé deux festivals de films en ligne réussis, en 2020 et 2021, et prévoit un événement hybride en 2022 pour commémorer la 10e année du Short Circuit Pacific Rim Film Festival et la 5e édition du programme CINESPARK script + pitch. Victoria Film Festival a présenté la première version en ligne du festival en très peu de temps l'année dernière, et a créé un certain nombre de présentations en plein air. Cinevolution a présenté son événement annuel phare, Digital Carnival, en tant que festival hybride pour la première fois au printemps 2021, en mettant l'accent sur l'accessibilité pour diverses communautés de personnes handicapées. Les membres qui proposent des services de location d'équipement font état d'une demande constante tout au long de la pandémie, avec un pic plus récent du volume des projets artistiques entrant en production avec l'assouplissement des restrictions de santé publique.

Media Art Alliance of the Pacific (MAAP) a reçu des fonds pour embaucher un administrateur. Cela permettra à l'organisation de mener des actions de sensibilisation dans la région et de

commencer à développer une vision à plus long terme pour l'organisation de services artistiques en fonction des commentaires de la communauté des arts médiatiques. Le MAAP a également reçu des fonds pour organiser un rassemblement régional, qui a été reporté de l'automne 2021 au printemps 2022 afin de laisser plus de temps pour la planification et la sensibilisation.

De nombreux membres sont confrontés à des questions de justice raciale, de justice pour les personnes handicapées et d'accessibilité. Ils se demandent : comment créer des lieux de travail accessibles et respectueux ? Quel sera le rôle des centres d'arts médiatiques gérés par des artistes à l'avenir ? Comment les centres gérés par des artistes peuvent-ils soutenir une diversité de voix ? L'AAMI peut jouer un rôle en facilitant ces conversations et en contribuant à un plaidoyer stratégique plus large autour de ces questions. Avec l'émergence de nouveaux modèles de programmation, les organisations recherchent également le soutien de l'AAMI pour trouver le bon équilibre entre les intérêts des distributeurs et des artistes individuels et les intérêts des organismes de présentation lorsqu'il s'agit de projections hybrides dans les festivals en cette période d'incertitude.

Français ci-dessous

NIMAC regional report for 2020-2021

- NIMAC has been holding zoom calls for all meetings. As we are in a period of regrowth, we have been focusing on board meetings planning for the future, but will be holding a few group sessions in October and November 2021 with members.

Our artist members have been actively discussing the following topics:
- Rural access to equipment
- Sovereign voices in our work
- Keeping ourselves healthy and safe in our work

Organizational members have been discussing:
- Finding board members for our organizations
- A larger need of Indigenous arts administrators, what this mean for both our own organizations and Indigneous people working in non-Indigenous led organizations

Recent news in the Indigenous Media Art community/NIMAC
- The Indigneous Media art sector is in a great place of growth, with exhibitions happening in festivals and galleries across the lands currently called Canada. It has been amazing to see every artist NIMAC who works with exhibit in some form this year.
- In 2021 NIMAC was successful in receiving core funding for the first time in our history, which has pushed the organization into a place of growth. The core funding has allowed us to hire a National Director with consistent hours, and will allow us to launch a mentorship program for 6 months in late 2021 into 2022
- NIMAC was also successful receiving a Digital Now grant, and we are commissioning four artist to make new work that will be presented digitally in spring of 2022
- Between October and November 2021 we will be holding gatherings of workshops and talks online on various subjects including NFT's in the Indigenous arts community, director to consumer videos, advice session on grant writing, 2 spirit identity in media art, among others. We would love for you to share these programs with your membership as the promo comes out.
- NIMAC has been luck to have Carly Brascoupé working with us in a shared position with IMAA, Carly is working with NIMAC until November, and then will being working with IMAA for five months

Rapport régional NIMAC pour 2020-2021

- NIMAC a organisé des appels sur zoom pour toutes ses réunions. Comme nous sommes dans une période de croissance, nous nous sommes concentrés sur les réunions du conseil d'administration pour planifier l'avenir, mais nous organiserons quelques sessions de groupe en octobre et novembre 2021 avec les membres.

Nos membres artistes ont activement discuté des sujets suivants :

- L'accès aux équipements en milieu rural
- Voix souveraines dans notre travail
- Se maintenir en bonne santé et en sécurité dans notre travail

Les membres des organisations ont discuté :

- Comment trouver des membres du conseil d'administration pour nos organisations
- Le besoin accru d'administrateurs artistiques indigènes, ce que cela signifie pour nos propres organisations et pour les indigènes travaillant dans des organisations non indigènes.

Nouvelles récentes dans la communauté des arts médiatiques autochtones/CAMI.

- Le secteur des arts médiatiques autochtones est en pleine croissance, avec des expositions dans des festivals et des galeries à travers les terres actuellement appelées Canada. Il a été étonnant de voir tous les artistes avec lesquels NIMAC travaille exposer sous une forme ou une autre cette année.
- En 2021, NIMAC a réussi à recevoir un financement de base pour la première fois de son histoire, ce qui a poussé l'organisation dans un lieu de croissance. Le financement de base nous a permis d'embaucher un directeur national avec des horaires réguliers, et nous permettra de lancer un programme de mentorat de 6 mois à la fin de 2021 et en 2022.
- NIMAC a également reçu une subvention de Digital Now, et nous commandons à quatre artistes de nouvelles œuvres qui seront présentées sous forme numérique au printemps 2022.
- Entre octobre et novembre 2021, nous organiserons des ateliers et des conférences en ligne sur divers sujets, notamment les NFT dans la communauté artistique autochtone, les vidéos du réalisateur au consommateur, une session de conseils sur la rédaction de subventions, l'identité spirituelle dans les arts médiatiques, etc. Nous serions ravis que vous partagiez ces programmes avec vos membres lorsque la promotion sera lancée.
- NIMAC a eu la chance d'avoir Carly Brascoupé qui travaille avec nous dans un poste en partenariat avec l'AAMI, Carly travaille avec NIMAC jusqu'en novembre, puis travaillera au sein de l'AAMI pendant cinq mois.

Regional Report Québec - IMAA 2020-2021

(August 2020)

Some concerns about the pandemic

The pandemic is bringing a number of changes in presenters' practices and workplaces. Members are concerned about the qualitative and participatory aspects of online artistic dissemination. Members also noted that they would like to have scales for online dissemination.

Good practices in telecommuting are being considered by management. Members were able to share the means they are putting in place in their organization to promote the comfort and security of their teleworking employees and the confidentiality of data (allowances, accommodations, confidentiality agreements, health insurance, etc.).

Extraordinary financial assistance related to the pandemic has been granted to many IMAA members. Among these, the Canada Council's Emergency Fund, however, it was mentioned that the criteria of the program were not well adapted to the reality of artist-run centers. The employment support measures (said to be 10% and 75%), the special business loan of $40,000 or assistance with commercial rents are the measures most often requested by members. In addition, several self-employed people have obtained ECP.

Quebec Representatives on the IMAA Board of Directors

We thank the two outgoing directors from the Quebec region, Lucille Veilleux and Julie Tremble, who are leaving the Board of Directors.

(November 2020)

Quebec Representatives on the IMAA Board of Directors

New representatives from Quebec have volunteered to sit on the IMAA Board of Directors. Marianne Breton, Executive Director of Oboro and Natacha Clitandre, Programming Coordinator of Ada X.

Marianne works mainly in visual and media arts and considers it important to be involved in the community. She has had the opportunity to work in a multidisciplinary and interdisciplinary environment (visual arts, music, theater, performing arts, etc).

Many challenges are coming up this year and she volunteers to accompany IMAA. Natacha wishes to be involved in the IMAA Board of Directors because she represents a Montreal artist-run center that wishes to be concretely involved in the Canadian media arts community.

Members from Quebec emphasized that directors benefit from surrounding themselves with a variety of people in order to better represent the milieu (understand the issues related to training, represent different artistic practices, etc.).

Opportunities and/or concerns to be explored

Questions about IMAA's involvement in the strategic development of the ACC emerged. In particular, we are interested in knowing the outline of the redesign of the equipment acquisition program, if it can be shared with IMAA members.

Compte-rendu 2020-2021

(août 2020)

Certaines préoccupations liées à la pandémie

La pandémie amène un lot de changements dans les pratiques des diffuseurs et dans les milieux de travail. Les membres s'interrogent sur les aspects qualitatifs et participatifs des diffusions artistiques diffusées en ligne. Les membres ont également souligné qu'ils aimeraient avoir des barèmes pour la diffusion en ligne.

Les bonnes pratiques en matière de télétravail font l'objet de réflexions de la part des directions. Les membres ont pu échanger sur les moyens qu'ils mettent en place dans leur organisme pour favoriser le confort et la sécurité de leurs employé.e.s en télétravail et la confidentialité des données (allocations, aménagements, ententes de confidentialité, assurances santé, etc.).

Les aides financières extraordinaires liées à la pandémie ont été octroyées à de nombreux membres de l'AAMI. Parmi celles-ci, le Fonds d'urgence du Conseil des arts du Canada, on mentionne cependant que les critères du programme étaient mal adaptés à la réalité des centres d'artistes. Les mesures de soutien à l'emploi (dites 10% et 75 %), le prêt spécial aux entreprises de 40 000 $ ou une aide aux loyers commerciaux sont les mesures le plus souvent demandées par les membres. De plus, plusieurs travailleurs autonomes ont obtenu la PCU.

Représentants du Québec au Conseil d'administration de l'AAMI

Nous remercions les deux administratrices sortantes de la région du Québec, Lucille Veilleux Julie Tremble, qui quittent le conseil d'administration.

(novembre 2020)

Représentants du Québec au Conseil d'administration de l'AAMI

De nouvelles représentantes du Québec se sont proposées pour siéger au Conseil d'administration de l'AAMI. Il s'agit de Marianne Breton, directrice générale d'Oboro et Natacha Clitandre, coordonnatrice à la programmation d'Ada X.

Marianne œuvre principalement en arts visuels et médiatiques et considère important de s'impliquer dans la communauté. Elle a eu l'occasion de travailler dans un milieu pluridisciplinaire et interdisciplinaire (arts visuels, musique, théâtres, arts de la scène, etc). De nombreux défis font surface cette année et elle se porte volontaire pour accompagner l'AAMI. Natacha souhaite quant à elle s'investir au Conseil d'administration de l'AAMI car elle représente un centre d'artistes montréalais qui souhaite s'impliquer concrètement au sein de la communauté des arts médiatiques canadienne.

Des membres du Québec soulignent que les administratrices gagnent à s'entourer d'une variété de personnes pour mieux représenter le milieu (comprendre les enjeux liés à la formation, représenter différentes pratiques artistiques, etc.).

Opportunités et|ou préoccupation à approfondir

Des questions quant à l'implication de l'AAMI au développement stratégique du CAC ont émergées. Nous sommes notamment intéressé.e.s à connaître les grandes lignes de la refonte du programme d'acquisition d'équipement, s'il peut être partagé aux membres de l'AAMI.

IMAA Prairie/North West Territories Regional Report
September 2021
Prepared by Danielle Wintrip

Members of the Prairie/North West Territories Region met online on September 8th. There were two key issues of discussion

1. The new IMAA fee schedule
2. Covid 19 operations / check in

<u>The New IMAA Fee Schedule</u>

The new IMAA fee schedule was met with strong unanimous concern by the operations in the Prairies and NWT region, particularly the removal of the shorts package, and how steep the increases are, especially for the small to midsize organizations with small operating budgets. There was apprehension over how that could possibly be devastating to micro-organizations that have no paid employees like LIFS, or have budgets under <$25,000. A heavy chunk of the conversation revolved around the specifics needed in order to keep it possible to show shorts, and organizations like the GIMLI FILM FESTIVAL and VIDEOPOOL expressed particular concern that these changes will greatly discourage festivals from showcasing short films in favor of features, and fear that will negatively impact the programming of shorts. For example THE WINNIPEG FILM GROUP often likes to show a short before a feature and are worried it will end up costing more for that short than the feature. They would like to see distinction between short film presentation and the sharing of a short before a feature, and wanted to know how presenters were represented in the consultations.

There was a general consensus that we wanted more distinction between project based funding and operational based funding. Organizations like VP and QUICKDRAW, are concerned about smaller groups with smaller screening budgets, a sentiment most of our organizations agreed with. There is fear that in particular Exhibition Organizations like festivals, theatres and other such presenters will be adversely affected, possibly forced to make such extreme decisions like culling back their programming or letting go (or lowering the wages) of staff. Organizations like LIFS are concerned that this will result in a loss of opportunities for emerging filmmakers, with which they work strongly, particularly those from smaller regions, or BIPOC voices, to present their work. There is equal concern that this will place creators like animators and experimental artists, who often deal primarily in shorts, at a disadvantage if there are less opportunities to showcase their work.

All of the organizations in our region agree that artists deserve fair compensation, but feel the jump in fees is too much to be feasible, even if implemented over a couple years, and could cause some of our organizations to not be able to comply with paying artist fees, and thus technically not be eligible for membership. In conclusion, the organizations in the Prairies and Northwest Territories Region deemed these concerns great enough to draft a response letter to be sent to IMAA prior the AGM. The GIMLI FILM FESTIVAL and

QUICKDRAW will take lead on this, with support from FAVA, LIFS, VP and SASKATCHEWAN FILMPOOL.

COVID 19 OPERATIONS

Across the board, organizations in our region are still feeling the effects of covid-19 and the adoption of different operational measures, including continued exploration and use of online platforms and distribution, as many are hesitant to move forward due to Alberta's covid position. WUFF did an online festival with workshops and screenings. AMAAS no longer works out of their office, and VP is focused on equipment rentals, adding laptops so people can still work as production spaces are off limits. Organizations like QUICKDRAW and VP are operating okay thanks to the emergency wage fund and other government support. There is a general consensus that it feels like a lot of starting and stopping. Some organizations like the WINNIPEG FILM GROUP have opened their doors to vaccinated people with very little push-back. GIMLI FILM FESTIVAL went off without a hitch, and cut back on some of the online screenings to host a drive-in. FILMPOOL has taken the summer to play with analog mediums, including 16mm, and are now planning the Saskatchewan Film Awards. FAVA has been very busy, non-stop even when the doors are closed. Lots of equipment rentals and programming brought online, and are prepping for FAVA turning 40 next year.

Rapport régional de l'AAMI - les Prairies et les Territoires du Nord-Ouest
Septembre 2021
Preparé par Danielle Wintrip

Les membres de la région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest se sont réunis en ligne le 8 septembre. Les discussions ont porté sur deux points essentiels

1. Les nouveaux barèmes de tarifs de l'AAMI
2. Fonctionnement / Covid 19

Le nouveau barème de tarifs de l'AAMI

Le nouveau barème de tarifs de l'AAMI a été accueilli avec une forte inquiétude unanime par les opérations de la région des Prairies et des T.N.-O., notamment en ce qui concerne la suppression de l'ensemble des courts métrages et l'ampleur des augmentations, en particulier pour les petites et moyennes organisations disposant de petits budgets de fonctionnement. On s'est inquiété de l'effet dévastateur que cela pourrait avoir sur les micro-organisations qui n'ont pas d'employés rémunérés, comme LIFS, ou dont le budget est inférieur à 25 000 $. Une grande partie de la conversation a porté sur les détails nécessaires pour maintenir la possibilité de présenter des courts métrages, et des organisations comme le GIMLI FILM FESTIVAL et VIDEOPOOL ont exprimé leur inquiétude quant au fait que ces changements découragent fortement les festivals à présenter des courts métrages en faveur de longs métrages, et craignent que cela ait un impact négatif sur la programmation des courts métrages. Par exemple, WINNIPEG FILM GROUP aime souvent montrer un court métrage avant un long métrage et craint que cela ne coûte plus cher pour ce court que pour le long métrage. Ils aimeraient voir une distinction entre la présentation d'un court métrage et le partage d'un court métrage avant un long métrage, et veulent savoir comment les diffuseurs sont représentés dans les consultations.

Il y a eu un consensus général sur le fait que nous voulions plus de distinction entre le financement basé sur les projets et le financement basé sur les opérations. Des organisations telles que VP et QUICKDRAW s'inquiètent des petits groupes disposant de budgets de projection réduits, un sentiment partagé par la plupart de nos organisations. On craint que les organismes de diffusion tels que les festivals, les théâtres et d'autres diffuseurs ne soient affectés, voire contraints de prendre des décisions extrêmes telles que la réduction de leur programmation ou le licenciement (ou la réduction des salaires) de leur personnel. Des organisations comme LIFS craignent que cela n'entraîne une perte d'opportunités pour les cinéastes émergents, avec lesquels elles travaillent beaucoup, en particulier ceux des petites régions, ou les voix BIPOC, de présenter leur travail. On craint également que cela ne désavantage les créateurs tels que les animateurs et les artistes expérimentaux, qui réalisent souvent des courts métrages, s'il y a moins d'occasions de présenter leur travail.

Tous les organismes de notre région s'accordent à dire que les artistes méritent une compensation équitable, mais ils estiment que l'augmentation des frais est trop importante pour être réalisable, même si elle est mise en œuvre sur quelques années, et que certains de nos organismes pourraient ne pas être en mesure de se conformer au paiement des frais des artistes, et donc ne pas être techniquement admissibles à l'adhésion. En conclusion, les organisations de la région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest ont jugé ces préoccupations suffisamment importantes pour rédiger une lettre de réponse qui sera envoyée à l'AAMI avant l'AGA. GIMLI FILM FESTIVAL et QUICKDRAW prendront la direction de ce dossier, avec le soutien de FAVA, LIFS, VP et SASKATCHEWAN FILMPOOL.

COVID 19

Dans l'ensemble, les organisations de notre région ressentent encore les effets du covid-19 et l'adoption de différentes mesures opérationnelles, notamment l'exploration et l'utilisation continues des plateformes et de la distribution en ligne, car beaucoup hésitent à aller de l'avant en raison de la position de l'Alberta sur le covid. WUFF a organisé un festival en ligne avec des ateliers et des projections. L'AMAAS ne travaille plus à partir de son bureau, et le VP se concentre sur la location d'équipement, en ajoutant des ordinateurs portables pour que les gens puissent continuer à travailler car les espaces de production sont interdits. Des organisations comme QUICKDRAW et VP fonctionnent bien grâce au fonds d'urgence pour les salaires et à d'autres aides gouvernementales. Tous s'accordent à dire qu'il y a beaucoup de départs et d'arrêts. Certaines organisations, comme WINNIPEG FILM GROUP, ont ouvert leurs portes aux personnes vaccinées avec très peu de réticences. GIMLI FILM FESTIVAL a réduit certaines projections en ligne pour accueillir un drive-in. FILMPOOL a profité de l'été pour jouer avec les supports analogiques, y compris le 16mm, et planifie maintenant les Saskatchewan Film Awards. FAVA a été très occupée, sans interruption même lorsque les portes étaient fermées. Beaucoup de location d'équipement et de programmation en ligne, et nous préparons le 40e anniversaire de FAVA l'année prochaine.

IMAA Atlantic Regional Report

At our last Atlantic Regional meeting we asked our member organizations to provide a report on the past year's successes and challenges.

NEW BRUNSWICK

Struts Gallery --> Lucas Morneau & Paul Henderson
New staff: Since the hit of the pandemic, Struts has seen a lot of staffing turnaround. Right now, Paul Henderson is our recently hired Executive Director, while Lucas Morneau is the Production Manager of Faucet Media Arts Centre.

Equipment: We were lucky to receive a ton of money for equipment this year, which we used to purchase new 4K cameras, a drone, new lights, and a 3D printer. Lucas has been creating How-To videos for our equipment (so far we have videos for our lights and our cameras). EX: https://www.strutsgallery.ca/post/canon-eos-c100-mark-ii

Workshops: We mostly stuck to youtube-based workshops that anyone can access at any time during the pandemic. When we were able to meet in person finally, we held a small workshop for our new drone. We're excited to be able to do more in-person workshops in the coming future.

UMBRELLA PROJECTS: Struts has partnered with the Owens Art Gallery throughout the pandemic to create site-specific programming. This has helped us as most of our programming was based around our residencies, which were put on hold in 2020 and have mostly been done virtually in 2021. More info about the project can be found: https://umbrellaprojects.ca/

Infrastructure Stuff: Struts purchased its building in 2018, and after some staff turnover, we're now looking into retrofitting and renovating our space. We're in the process of apply for a ton of infrastructure grants.

SappyFest: At the end of July, we helped local music festival SappyFest livestream their festival for this year. Instead of doing an in-person festival, Sappy was hosted at Struts Gallery and was live streamed for 28 hours. The event was great and it was nice to see friendly faces again.

TimeShare Mentorship: Our 2021 TimeShare mentee is currently in the process of creating their newest work thanks to our mentorship program. Our mentor for 2021 is Saskatoon-based artist Lisa Birke and the 2021 mentee is Fredericton-based Claire Hunter. Claire's work will be showing at Struts in early 2022.

NB Film Co-op --> Cat LeBlanc
The 2020 SWFF film festival was fully virtual and successfully reached 15 states in the US and 15 countries the festival also ran for 8 days instead of 4 days. The 2021 Silver Wave Film Festival will be primarily virtual again this year (November 4-11). The festival hopes to host two in-person special screenings and the award show live at the Fredericton Playhouse, Covid health conditions permitting.

Archives Project to prepare materials to place at the NB Provincial Archives: The Film Co-op Seed student and Co-op Executive Director Tony Merzetti are going through film elements and project material between 1995 up to today. The first archive project took place for material between 1979 and 1995 years ago.

The Film Co-op is partnering again on the St. Thomas Indigenous Film Festival. The second edition will take place in January 2022.

The NB Film Co-op has taken its annual in-person film workshop programs in Fredericton, Moncton, and Saint John online. These new online sessions are shorter, free of charge, and inclusive to members and non-members no matter where they live. It's a way for people to learn and meet other creatives that they would otherwise not meet. NB Film Co-op members, WIFT-AT members, and creative professionals from the broader arts community have been teachers throughout the series. There have been over 40 workshops hosted in 2020 and 2021 so far.

Telefilm Talent to Watch 2019 winners, WIFT-AT/NB Film Co-op member Tracey Lavigne (Producer) and Film Co-op member Ryan O'Toole (Director/Writer) shot their feature film, Further Than The Eye Can See for the entire month of June into the first week of July. Two Film Co-op members were awarded the Talent to Watch grant in 2020 (Kennlin Lake Barlow – Indigenous stream) and (Andre Roy – French Stream).

The NB Film Co-op Cell Phone Film Challenge is now being run by active Film Co-op members wanting to give back. The event will take place September 23-26, 2021.

The Fredericton 48 Hour Film Competition, which the Film Co-op supports, hosted a special provincial-wide competition this year. The top films selected will go to a national 48 Hour Film Competition. The Fredericton area focused 48 Hour Film Competition will take place in October.

The Jane LeBlanc Legacy Fund created by NB Film Co-op staff Cat LeBlanc and her mother earlier this year now has eight cash awards in place annually. The Legacy Fund's website is now live. Canadian and international peer juries make the award decisions. The awards are for: filmmaking, music composing, music artist, photography, visual art, storytelling, acting, and film post-production. There are two artist scholarships; one is for the Atlantic Region).
https://www.janeleblanclegacyfund.com/awards
https://www.facebook.com/janeleblanclegacyfund

PRINCE EDWARD ISLAND

FilmPEI --> Renee Laprise
PEI's big news is "WE ARE BACK IN THE FILM/TV GAME!". The province announced in May that it will be offering investments and supports to make PEI nationally competitive. They also hired a Film Industry Growth Expert to help liaise with potential productions, sell PEI as a filming location and help develop the local ecosystem.

FilmPEI has been focusing on intensive training to ensure our people get on sets, learn from imported keys and eventually take over those key roles. FilmPEI also partnered with NSI for a producer intensive that saw five producers develop pitchable projects. These producers will be pitching to broadcasters and funders at the fall industry market. Currently there are several small scale local productions on the go. Our content creators are building their reels and their creative visions.

PEI has been making inroads to diversifying our talent pool and content creators. Special programing through FilmPEI has helped with this but more needs to be done. That will be a focus in the coming year as we build our industry from the ground up. This year we were able to create a Mi'kmaq/Ally crew for a Mi'kmaq doc series and we had a Mi'kmaq photography mentor teaching a youth from the community all summer.

Now that the industry is stabilizing the organization is getting back to its roots as an arts coop. We are introducing programming to help stimulate experimentation with a variety of media arts. Animation and interactive media workshops are slated for this year. FilmPEI also had an animation artist in residence this summer. And our signature presentation for Art In the Open included short film slate of ten acclaimed digital artists and animators including, Deborah Caitlin, Andrea Dorfman, Tori Fleming, Teresa Kuo, General Khan, Ruth Marsh, Skins workshops and Steve Woloshen and Tasmin Richardson who also led a artist talk and a live digital media performance. T

NOVA SCOTIA

Atlantic Filmmakers Cooperative --> Martha Cooley
Programs / Services: Most of our events and programs were able to move online over the past year and those with a production element were delayed but ultimately still went ahead as planned. Our film festival, the Halifax Independent Filmmakers Festival was presented online twice (once in Nov. 2020 and then in June 2021) with varying degrees of success/challenges. Staff worked from home much of the year but now everyone is back in the office and our rentals have returned to our regular pre-COVID policy.

Thanks to additional COVID-19 funding for staff we were able to tackle some long-term projects like migrating to the AMS platform for rentals, relaunching our former newsletter WorkPrint in an online format, creating a membership database on the website and just this past month launching a filmmaker's job board.

Anti-Racism Work: AFCOOP formalized and implemented some new policies around representation and diversity in jury composition and programming this past year. The Board and staff engaged in a 3-part facilitated training session and in partnership with CFAT we presented an Anti-Oppression / Anti-Racism workshop for membership.

New Projects: We are looking forward to some new projects on the horizon including: an Online Archiving project with a web-site where people can watch member-made work; After Images - an off-season HIFF screening series with an emerging programmer component; HIFFCast, a HIFF pod-cast and a revamped AFCOOP web-site.

Challenges: This year's challenges included staff fatigue and the stress of responding to a year of constantly changing plans, and new or altered funding realities. Working remotely as a team also came with some challenges in terms of mental-health, communication and efficiency. Our current office space is a short-term lease while we wait for the completion of a purpose built space in a new building, which has been delayed several times now due to the pandemic.

Opportunities: As a result of the digital reality, staff spent more time meeting with our members individually this past year as a way to replicate in-person connections and this proved very rewarding and helpful. An outcome of our diversity and inclusion work has been to begin exploring non-competitive programs, removing the application & jury process which is fraught with unconscious bias in favour of welcoming everyone who wants to learn and make a film.

CFAT --> Jesse Mitchell
Holding the Scholarship Program online was difficult; it was hard to feel engagement and the collaborative, community element of the program didn't happen naturally. Many of CFAT's other programs are residencies, curatorial projects or creation grants and those were easier to shift to the online world. Managing the transitions between holding things online vs holding events in person also took up a lot of energy.

CFAT received a large equipment grant that was used to upgrade and improve their transfer suite and also to help with live-streaming projects. During the shut-down they were able to complete some renovations and improvements to their space. They shifted to teaching workshops using free or low-cost software that members could use from home when they didn't have access to the edit studies. They also invested in more laptops for programs and residency use.

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

NIFCO --> Anna Petras
Things continue to be super busy at NIFCO – especially since the spring. All program shoots (Film Class, First Time Film and Picture Start 13) that had been on for a year all shot and posted in a frenzy in the winter/spring. We got one of our 3 Picture Start 14 shoots and the remaining two will shoot in October. We kept busy through the first few months of the year (and a second NL total Lockdown) with online workshops, continued program mentoring etc and normal admin work – year end, applications and reporting.

Our province's commitment to arts funding and film got a huge boost in the latest budget and in the last month we've had the following shoots: Hudson & Rex Season 4, Son of a Critch, Peter Pan & Wendy (Disney) and now two additional series are about to start. Two indie features shooting at the same time. It's a level of production we've never seen and its proving to be challenging and rewarding all at Once. We were very happy with another positive response for our annual CC Equipment Application. ArtsNL also got an infusion of additional funding and we are starting to see more work being created by both emerging and advanced filmmakers outside of the NIFCO programs – something that had decreased in the last 10 years.

We just completed our call for Picture Start 15 (wow!) and are trying to get through the shoot backlog of our First time filmmaker program. Staff are all back at NIFCO and we're doing more and more meetings in person. The building is however still not open for drop-ins etc and space must be pre-booked by members.

Rapport de la région Atlantique de l'AAMI

Lors de notre dernière réunion régionale de l'Atlantique, nous avons demandé à nos organisations membres de fournir un rapport sur les succès et les défis de l'année écoulée.

NOUVEAU BRUNSWICK

Galerie Struts --> Lucas Morneau & Paul Henderson
Nouveau personnel : depuis le début de la pandémie, Struts a connu de nombreux changements de personnel.
Actuellement, Paul Henderson est notre directeur exécutif récemment embauché, tandis que Lucas Morneau est le directeur de production du Faucet Media Arts Centre.
Lucas Morneau est le directeur de production du Faucet Media Arts Centre.

Équipement : Nous avons eu la chance de recevoir une tonne d'argent pour l'équipement cette année, utilisé pour acheter de nouvelles caméras 4K, un drone, de nouvelles lumières, et une imprimante 3D. Lucas a créé des vidéos "Comment faire" pour notre équipement (jusqu'à présent, nous avons des vidéos pour nos lumières et nos caméras).
caméras). EX : https://www.strutsgallery.ca/post/canon-eos-c100-mark-ii

Ateliers : Nous nous en tenons principalement à des ateliers sur YouTube auxquels tout le monde peut accéder à tout moment pendant la pandémie. Lorsque nous avons enfin pu nous rencontrer en personne, nous avons organisé un petit atelier pour notre nouveau drone. Nous sommes impatients de pouvoir organiser plus d'ateliers en personne dans un avenir proche.

PROJETS PARAPLUIE : Struts s'est associé à la Owens Art Gallery tout au long de la pandémie pour créer une programmation spécifique au site. Cela nous a aidé car la plupart de notre programmation était basée sur nos résidences, qui ont été mises en attente en 2020 et qui ont pour la plupart été réalisées virtuellement en 2021. Vous trouverez plus d'informations sur le projet à l'adresse suivante https://umbrellaprojects.ca/

Trucs d'infrastructure : Struts a acheté son bâtiment en 2018, et après une certaine rotation du personnel, nous cherchons maintenant à réaménager et à rénover notre espace. Nous sommes en train de demander une tonne de subventions pour l'infrastructure.

SappyFest : À la fin du mois de juillet, nous avons aidé le festival de musique local SappyFest à diffuser en livestream son festival pour cette année. Au lieu de faire un festival en personne, Sappy a été accueilli à Struts Gallery et a été diffusé en direct pendant 28 heures. L'événement était génial et c'était agréable de revoir des visages amicaux à nouveau.

Mentorat TimeShare : Notre mentor TimeShare 2021 est en train de créer sa nouvelle œuvre grâce à notre mentor. Création de leur nouvelle œuvre grâce à notre programme de mentorat.

Notre mentor pour 2021 est l'artiste Lisa Birke de Saskatoon et la mentorée de 2021 est Claire Hunter de Fredericton. Hunter, de Fredericton. L'œuvre de Claire sera exposée à Struts au début de 2022.

NB Film Co-op --> Cat LeBlanc
Le festival du film SWFF 2020 était entièrement virtuel et a réussi à atteindre 15 États américains et 15 pays ; le festival a également duré 8 jours au lieu de 4. Le Silver Wave Film Festival 2021 sera principalement virtuel cette année encore (du 4 au 11 novembre). Le festival espère organiser deux projections spéciales en personne et la remise des prix en direct au Fredericton Playhouse, si les conditions de santé de Covid le permettent.

Projet d'archives pour préparer des documents à placer aux Archives provinciales du Nouveau-Brunswick : L'étudiant de la coopérative de cinéma Seed et le directeur général de la coopérative, Tony Merzetti, examinent les éléments de film et le matériel de projet entre 1995 et aujourd'hui. Le premier projet d'archivage a eu lieu il y a des années pour le matériel entre 1979 et 1995.

La Film Co-op est à nouveau partenaire du St. Thomas Indigenous Film Festival. La deuxième édition aura lieu en janvier 2022.

La Coopérative de films du Nouveau-Brunswick a mis en ligne ses programmes annuels d'ateliers de cinéma en personne à Fredericton, Moncton et Saint John. Ces nouvelles séances en ligne sont plus courtes, gratuites et ouvertes aux membres et aux non-membres, peu importe où ils vivent. C'est une façon pour les gens d'apprendre et de rencontrer d'autres créatifs qu'ils ne rencontreraient pas autrement. Les membres de la NB Film Co-op, les membres de WIFT-AT et les professionnels de la création de la communauté artistique en général ont été les enseignants de la série. Jusqu'à présent, plus de 40 ateliers ont été organisés en 2020 et 2021.

Les lauréats de Téléfilm Talent à surveiller 2019, Tracey Lavigne (productrice) et Ryan O'Toole (réalisateur/scénariste), membres de la WIFT-AT/NB Film Co-op, ont tourné leur long métrage Further Than The Eye Can See pendant tout le mois de juin et la première semaine de juillet. Deux membres de la Film Co-op ont reçu la bourse Talent à surveiller en 2020 (Kennlin Lake Barlow - volet autochtone) et (Andre Roy - volet français).

Le NB Film Co-op Cell Phone Film Challenge est organisé par des membres actifs de la coopérative qui veulent donner en retour. L'événement aura lieu du 23 au 26 septembre 2021.

Le Fredericton 48 Hour Film Competition, que la Film Co-op soutient, a organisé cette année une compétition spéciale à l'échelle provinciale. Les meilleurs films sélectionnés iront à une compétition nationale de films de 48 heures. La compétition 48 Hour Film, axée sur la région de Fredericton aura lieu en octobre.

Le Fonds d'héritage Jane LeBlanc, créé par Cat LeBlanc, employée de la Coopérative cinématographique du Nouveau-Brunswick, et sa mère plus tôt cette année, compte maintenant huit prix en espèces par année. Le site Web du Fonds est maintenant en ligne. Les décisions concernant les prix sont prises par des jurys de pairs canadiens et internationaux. Les

prix concernent la réalisation de films, la composition musicale, les artistes musicaux, la photographie, les arts visuels, la narration d'histoires, le jeu d'acteur et la postproduction de films. Il existe deux bourses d'artiste, dont une pour la région de l'Atlantique).
https://www.janeleblanclegacyfund.com/awards
https://www.facebook.com/janeleblanclegacyfund

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

FilmPEI --> Renee Laprise
La grande nouvelle de l'Î.-P.-É. est que " NOUS SOMMES DE NOUVEAU DANS LE JEU DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION ". La province a annoncé en mai qu'elle allait offrir des investissements et des soutiens pour rendre l'Î.-P.-É. compétitive à l'échelle nationale. Elle a également engagé un expert en croissance de l'industrie cinématographique pour assurer la liaison avec les productions potentielles, vendre l'Î.-P.-É. comme lieu de tournage et aider à développer l'écosystème local.

FilmPEI a mis l'accent sur la formation intensive pour s'assurer que nos gens se rendent sur les plateaux de tournage, apprennent des clés importées et prennent éventuellement en charge ces rôles clés. FilmPEI s'est également associée à NSI pour organiser un stage intensif pour les producteurs qui a permis à cinq d'entre eux de développer des projets susceptibles d'être présentés. Ces producteurs présenteront leurs projets aux diffuseurs et aux bailleurs de fonds lors du marché industriel de l'automne. Actuellement, plusieurs productions locales à petite échelle sont en cours de réalisation. Nos créateurs de contenu sont en train de construire leurs bobines et leurs visions créatives.

L'Î.-P.-É. a fait des progrès dans la diversification de son bassin de talents et de ses créateurs de contenu. Les programmes spéciaux de FilmPEI y ont contribué, mais il reste encore beaucoup à faire. Ce sera l'une des priorités de l'année à venir, alors que nous construisons notre industrie à partir de la base. Cette année, nous avons pu créer une équipe Mi'kmaq/Ally pour une série documentaire Mi'kmaq et nous avons eu un mentor Mi'kmaq en photographie qui a enseigné à un jeune de la communauté tout l'été.

Maintenant que l'industrie se stabilise, l'organisation revient à ses racines en tant que coopérative artistique. Nous introduisons une programmation visant à stimuler l'expérimentation d'une variété d'arts médiatiques. Des ateliers d'animation et de médias interactifs sont prévus cette année. FilmPEI a également accueilli un artiste d'animation en résidence cet été. Et notre présentation signature pour Art In the Open comprenait des courts-métrages de dix artistes numériques et animateurs renommés, dont Deborah Caitlin, Andrea Dorfman, Tori Fleming, Teresa Kuo, General Khan, Ruth Marsh, Skins workshops et Steve Woloshen et Tasmin Richardson, qui ont également animé une conférence et une performance numérique en direct. T

NOUVELLE-ÉCOSSE

Atlantic Filmmakers Cooperative --> Martha Cooley
Programmes / Services : La plupart de nos événements et programmes ont pu être mis en ligne au cours de l'année écoulée et ceux qui comportaient un élément de production ont été retardés, mais ont finalement été réalisés comme prévu. Notre festival du film, le Halifax Independent Filmmakers Festival, a été présenté en ligne à deux reprises (une fois en novembre 2020 et une autre en juin 2021) avec des degrés variables de succès/difficultés. Le personnel a travaillé à domicile pendant une grande partie de l'année, mais tout le monde est maintenant de retour au bureau et nos locations sont revenues à la politique habituelle d'avant COVID.

Grâce à un financement supplémentaire de COVID-19 pour le personnel, nous avons pu nous attaquer à certains projets à long terme comme la migration vers la plateforme AMS pour les locations, la relance de notre ancien bulletin WorkPrint dans un format en ligne, la création d'une base de données des membres sur le site web et, le mois dernier, le lancement d'un tableau d'affichage des emplois pour les cinéastes.

Travail de lutte contre le racisme : L'année dernière, AFCOOP a formalisé et mis en œuvre de nouvelles politiques en matière de représentation et de diversité dans la composition des jurys et la programmation. Le conseil d'administration et le personnel ont participé à une session de formation animée en trois parties et, en partenariat avec la CFAT, nous avons présenté un atelier anti-oppression/antiracisme pour les membres.

Nouveaux projets : Nous attendons avec impatience les nouveaux projets qui se profilent à l'horizon, notamment : un projet d'archivage en ligne avec un site Web où les gens peuvent regarder les œuvres réalisées par les membres ; After Images - une série de projections hors saison du HIFF avec un volet consacré aux programmateurs émergents ; HIFFCast, un podcast du HIFF et un site Web AFCOOP remanié.

Défis : Les défis de cette année comprennent la fatigue du personnel et le stress de répondre à une année de plans en constante évolution et de réalités de financement nouvelles ou modifiées. Le fait de travailler à distance en tant qu'équipe a également posé quelques problèmes en termes de santé mentale, de communication et d'efficacité. Nos bureaux actuels sont loués à court terme en attendant l'achèvement d'un espace spécialement conçu dans un nouveau bâtiment, qui a été retardé à plusieurs reprises en raison de la pandémie.

Opportunités : En raison de la réalité numérique, le personnel a passé plus de temps à rencontrer nos membres individuellement l'année dernière afin de reproduire les connexions en personne, ce qui s'est avéré très enrichissant et utile. L'un des résultats de notre travail sur la diversité et l'inclusion a été de commencer à explorer des programmes non compétitifs, en

supprimant le processus de candidature et de jury qui est entaché de préjugés inconscients, afin d'accueillir tous ceux qui veulent apprendre et faire un film.

CFAT --> Jesse Mitchell
La tenue du programme de bourses d'études en ligne a été difficile ; il était difficile de sentir l'engagement et l'élément de collaboration et de communauté du programme ne s'est pas produit naturellement. La plupart des autres programmes du CFAT sont des résidences, des projets de conservation ou des subventions de création, et il était plus facile de les adapter au monde en ligne. La gestion des transitions entre la tenue d'événements en ligne et la tenue d'événements en personne a également demandé beaucoup d'énergie.

Le CFAT a reçu une importante subvention d'équipement qui a été utilisée pour mettre à niveau et améliorer sa suite de transfert et aussi pour aider les projets de diffusion en direct. Pendant la fermeture, le CFAT a pu effectuer des rénovations et des améliorations dans ses locaux. L'institut s'est tourné vers l'enseignement d'ateliers utilisant des logiciels gratuits ou peu coûteux que les membres pouvaient utiliser depuis chez eux lorsqu'ils n'avaient pas accès aux études de montage. Ils ont également investi dans davantage d'ordinateurs portables pour les programmes et l'utilisation de la résidence.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

NIFCO --> Anna Petras
Les choses continuent à être super occupées au NIFCO - surtout depuis le printemps. Tous les tournages des programmes (Film Class, First Time Film et Picture Start 13) qui étaient prévus depuis un an ont tous été tournés et affichés dans une frénésie d'hiver/printemps. Nous avons obtenu un de nos trois tournages Picture Start 14 et les deux autres seront tournés en octobre. Nous avons été très occupés pendant les premiers mois de l'année (et pendant un deuxième lockdown total de NL) avec des ateliers en ligne, la poursuite du mentorat du programme, etc. et le travail administratif normal - fin d'année, demandes et rapports.

L'engagement de notre province en faveur du financement des arts et du cinéma a reçu un énorme coup de pouce dans le dernier budget et, le mois dernier, nous avons eu les tournages suivants : Hudson &amp ; Rex Season 4, Son of a Critch, Peter Pan &amp ; Wendy (Disney) et maintenant deux séries supplémentaires sont sur le point de commencer. Deux longs métrages indépendants tournés en même temps. C'est un niveau de production que nous n'avons jamais vu et cela s'avère être un défi et une récompense à la fois. Nous avons été très heureux de recevoir une nouvelle réponse positive à notre demande annuelle d'équipement CC. ArtsNL a également reçu une infusion de fonds supplémentaires et nous commençons à voir davantage d'œuvres créées par des cinéastes émergents et avancés en dehors des programmes NIFCO - ce qui avait diminué au cours des 10 dernières années.

Nous venons de terminer notre appel pour Picture Start 15 (wow !) et nous essayons de rattraper le retard dans les tournages de notre programme pour les cinéastes débutants. Tout le personnel est de retour au NIFCO et nous organisons de plus en plus de réunions en personne. Cependant, le bâtiment n'est toujours pas ouvert aux visites spontanées, etc. et les espaces doivent être réservés à l'avance par les membres.

Agenda IMAA Regional Meeting

Sept 20, 2021

Meeting via Zoom see link below.

Attending: Ben Donough, Annette Hegel, Holly Cunningham, Scott Miller Berry, Dyana (Le Labo), Deirdre Logue, Deanna Wong, Genne Speers, Leyla Sutherland, David Plant

Regrets:

Chair: David Plant

Secretary: Genne Speers

IMAA Rep: Leyla Sutherland

1. Check in short introductions
   Very brief intro round for all the attendees.

2. Report from IMAA board members: David Plant,Genne Speers

    a. IMAA free schedule

DP - Short update from on IMAA Fee schedule
BD - Info meetings for both IMAA and MANO this week.

    b. Improvements and expansion of IMAA source, HR and other support

DP - short update on the IMAA activities. Advocacy and IMAA source including
LS - Emmanuel departing in October

    c. DS4Y

LS - IMAA is one of 13 orgs across the country that administer the project. Just closed a final round. Over 75% of the internships are in the NFP sector. Some positions that will support young artists from across Canada at institutions for very fair wages and IMAA has been able to fund 100% of the wages.

3. Other Updates from IMAA Rep: Leyla Sutherland

LS - IMAA migrating to a new CRM. Meaning the relationship management will be more transparent and informed. Will also help capture the relationships that have developed after Emmanuel's departure.

4. Regional report events and issues of significance discussion
    a. Including success stories and difficulties

GS - update on moving and securing space and leaving TMAC
HC - Digital creator north program. Building up capacity for when people can work from the office. Places are not open, have lost staff, experiences of burnout. So doing consultation and connection and reaching out. Supporting youth online. Ice follies 10th edition. Gearing up for film festival - mostly online but maybe some in person.
AH - city owned building finally open for member services and using gallery space for production of some outdoor screenings in the summer that worked and will continue. Built a solid relationship with Ottawa transit. Fed gov is head hunting NFP - have lost two staff to that. Got digital now grant. Burnout is a real thing.
DW - Fest gearing up for fest in Nov Digital Now but waiting for heritage so they can put that towards accessibility. Telefilm will support a live in person opening (the only in person event) IMAA fees work has been extremely helpful.
SMB - fall classes started today, got digital now for video magazine. A lot of staff turnover - which is brutal. RWM opens hybrid in october - in person in the new space. Workshops and talks online. DEI plan going into Strat planning. TMAC looking more holistically at owned space.
DL - vtape has been scrambling to keep up. Working for artists. But this has been very good for vtape to reassess. Orgs should consider a paid leave of absence - and they are giving a lot of consideration for this. Preemptively. Participated in the online accessibility standards committee and this was very rich. Would like to have more realistic honest conversations about distribution and what the role of distro is.
BD - advocacy and programming. Wrapping up project with Sophie Edwards. So much material research to work through. In october MAPTN launches large scale platform build that concentrates on touring.
DP - Canada council changes. Burnout.

5. Regional reps and alternates 2022/23

Annette Hegel nominated as IMAA-ON alternate

Agenda - AAMI Réunion régionale de l’Ontario

20 sept 2021

Réunion via Zoom

Présents : Ben Donough, Annette Hegel, Holly Cunningham, Scott Miller Berry, Dyana (Le Labo), Deirdre Logue, Deanna Wong, Genne Speers, Leyla Sutherland, David Plant.

Regrets :

Président : David Plant

Secrétaire : Genne Speers

Représentante de l'AAMI : Leyla Sutherland

1. Arrivée et brèves présentations

Tour de table très bref pour tous les participants.

2. Rapport des membres du conseil d'administration de l'AAMI : David Plant, Genne Speers

a. Barème de tarifs

DP - Brève mise à jour de la grille tarifaire de l'AAMI.
BD - Réunions d'information pour l'AAMI et MANO cette semaine.

b. Amélioration et expansion de AAMISource, des RH et d'autres soutiens.

DP - brève mise à jour sur les activités de l'AAMI. Plaidoyer et source IMAA, y compris
LS - départ d'Emmanuel en octobre

c. CNJ

LS - L'AAMI est l'une des 13 organisations du pays qui gèrent le projet. Elle vient de clôturer un dernier tour. Plus de 75% des stages sont dans le secteur NFP. Certains postes soutiendront de jeunes artistes de tout le Canada dans des institutions pour des salaires très justes et l'AAMI a pu financer 100% des salaires.

3. Autres mises à jour de l'AAMI Rep: Leyla Sutherland

LS - L'AAMI migre vers un nouveau CRM. Cela signifie que la gestion des relations sera plus transparente et mieux informée. Cela permettra également de capturer les relations qui se sont développées après le départ d'Emmanuel.

4. Rapport régional sur les événements et les questions d'importance
   a. Y compris les réussites et les difficultés

GS - mise à jour sur le déménagement et la sécurisation des locaux et le départ du TMAC
HC - Programme Digital Creator North. Renforcer les capacités pour que les gens puissent travailler à partir du bureau. Les locaux ne sont pas ouverts, nous avons perdu du personnel, des expériences d'épuisement professionnel. Il faut donc faire de la consultation, créer des liens et tendre la main. Soutenir les jeunes en ligne. 10e édition de Ice Follies. Préparation du festival du film - principalement en ligne mais peut-être aussi en personne.
AH - le bâtiment appartenant à la ville est enfin ouvert pour les services aux membres et l'utilisation de l'espace de la galerie pour la production de quelques projections en plein air pendant l'été qui ont fonctionné et qui continueront. Nous avons établi une relation solide avec les transports en commun d'Ottawa. Le gouvernement fédéral est en train de chasser le NFP - nous avons perdu deux employés à cause de cela. Nous avons obtenu une subvention pour le numérique. L'épuisement professionnel est une réalité.
DW - Le festival se prépare pour le festival de novembre Digital Now, mais il attend le patrimoine pour pouvoir l'utiliser pour l'accessibilité. Téléfilm soutiendra une ouverture en direct et en personne (le seul événement en personne). Le travail sur les frais de l'IMAA a été extrêmement utile.
SMB - les cours d'automne ont commencé aujourd'hui, le magazine vidéo a obtenu Digital Now. Beaucoup de roulement de personnel - ce qui est brutal. RWM ouvre un espace hybride en octobre - en personne dans le nouvel espace. Ateliers et conférences en ligne. Le plan DEI entre dans la planification de Strat. L'ACMT examine de façon plus globale l'espace qui lui appartient.
DL - vtape s'est démené pour suivre le rythme. Il travaille pour les artistes. Mais cela a été une très bonne occasion pour Vtape de se réévaluer. Les organisations devraient envisager un congé payé - et elles y réfléchissent beaucoup. De manière préventive. J'ai participé au comité des normes d'accessibilité en ligne et cela a été très riche. J'aimerais avoir des conversations plus réalistes et honnêtes sur la distribution et le rôle des distributeurs.
BD - défense des intérêts et programmation. J'achève le projet avec Sophie Edwards. Il y a tellement de recherches matérielles à faire. En octobre, MAPTN lance la construction d'une plateforme à grande échelle qui se concentre sur les tournées.

DP - Changements au Conseil des Arts du Canada. Burnout.

5. Représentants régionaux et suppléants 2022/23

Annette Hegel nommée suppléante de l'AAMI-ON

IMAA BOARD OF DIRECTORS as of Sep 11 2021

Name	Region	Affiliation	Email
Aaron Zeghers (President)	President	Gimli Film Festival	festival.director@gimlifilm.com
Martha Cooley (Treasurer)	Atlantic	AFCOOP	director@afcoop.ca
Norah Pendergast	Atlantic	Film PEI	norahpendergast@nscad.ca
David Plant	Ontario	Trinity Square Video	david@trinitysquarevideo.com
Genne Speers	Ontario	CFMDC	cfmdcdeputydirector@gmail.com, genne@cfmdc.org
Marianne Breton	Québec	OBORO	marianne@oboro.net
Natacha Clitandre	Québec	Ada X	natacha@ada-x.org, studioxxcalendar@gmail.com
Heather Noel (Secretary)	Prairies/NWT	FAVA - The Film and Video Arts Society of Alberta	programming@fava.ca
Danielle Wintrip	Prairies/NWT	Lethbridge Independent Film Society	dmwintrip@gmail.com
Elliott Hearte (Vice-President)	Pacific	MAAP	ehearte@ehearte.com
Yun-Jou Chang	Pacific	Cinevolution	yunjou.chang@cinevolutionmedia.com
Jennifer Smith	NIMAC	NIMAC (Executive Director)	director@nationalimac.org
Cole Forrest	NIMAC	Member of NIMAC's Board of Directors	forrestcole98@gmail.com

IMAA BOARD ALTERNATES

Name	Region	Affiliation	Email
Hagere Selam 'shimby' Zegeye	Prairies/NWT	Saskatchewan Filmpool Cooperative	executivedirector@filmpool.ca
Eusebio Lopez-Aguilar	Prairies/NWT	Videopool	eusebio@videopool.org
Catlin Lewis	Pacific	FLUX Media Gallery	cat@fluxmediagallery.org
David Geiss	Pacific	Cinevic	director@cinevic.ca
Anna Petras	Atlantic	NIFCO	annapetras@me.com, picturestart@nifco.org
Renee Laprise	Atlantic	Film PEI	director@filmpei.com
Aimee Mitchell	Ontario	The8Fest	aimee.mitchell.m@gmail.com
Annette Hegel	Ontario	Saw Video	operations@sawvideo.com
vacant	Quebec		
vacant	Quebec		

Barème de tarifs de l'AAMI proposé pour 2022

Proposed IMAA Fee Schedule 2022

Le barème de tarifs proposé *comporte plus de 20 pages*. Veuillez prendre le temps de le consulter *avant* l'AGA.
Vous trouverez un résumé des modifications proposées au début du document.

Pour toute question, vous pouvez contacter Benjamin J. Allard à proj@imaa.ca.

Cette mise à jour a été réalisée en consultation avec 3 groupes de travail, 2 consultations publiques et 1 comité consultatif sur une période de 10 mois.
Pour plus d'informations sur le projet de mise à jour du barème de tarifs pour y inclure la présentation en ligne, veuillez consulter cette page Internet.

Veuillez noter que le design et certaines phrases pourraient être révisés dans le document final.

Lien vers la table des matières en français

The Proposed Fee Schedule is more than *20 pages*, please take the time to review it *before* the AGM.
A summary of the proposed modifications can be found at the beginning of the document.

If you have questions, you can contact Benjamin J. Allard at proj@imaa.ca.

This update was done in consultation with 3 Working Groups, 2 Public Consultations and 1 Advisory Committee over the course of 10 months.
For more information about the project of updating the Fee Schedule to include online presentation, please consult this web page.

Please note that the design and some sentences may be updated in the final document.

Link to the Table of Contents in English

Table des matières en français

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DU BARÈME DE TARIFS DE L'AAMI

LA TRANSITION VERS LE NOUVEAU BARÈME DE TARIFS DE L'AAMI

PRINCIPES DIRECTEURS

DÉFINITIONS ET TYPES DE TARIFS
- Catégories de budget de fonctionnement annuel
- Types de frais
- Modes de présentation

BARÈME DE TARIFS
- 1. PROJECTIONS ET PRÉSENTATIONS AUDIO
  - 1.1 Projections et présentations audio en personne
    - 1.1.1 Projection et présentation audio unique
    - 1.1.2 Projections et présentations audio multiples
    - 1.1.3 Programme de projections et présentations audio (6 œuvres ou plus de moins de 30 minutes)
    - 1.1.4 Frais supplémentaires pour les projections et présentations audio faites à la fois en personne et en ligne
  - 1.2 Projections et présentations audio en ligne
    - 1.2.1 Projections et présentations audio diffusées en direct (mode de présentation synchrone)
      - 1.2.1.1 Projection et présentation audio unique diffusée en direct
      - 1.2.1.2 Projections et présentations audio multiples diffusées en direct
      - 1.2.1.3 Programmes de projections et présentations audio diffusées en direct (programmes de 6 œuvres ou plus de moins de 30 minutes)
      - 1.2.1.4 Frais supplémentaires pour les projections et présentations audio diffusées en direct
    - 1.2.2 Projections et présentations audio sur demande (mode de présentation asynchrone)
      - 1.2.2.1 Projection et présentation audio sur demande
      - 1.2.2.2 Programmes de projections et présentations audio sur demande (programmes de 6 œuvres ou plus de moins de 30 minutes)
      - 1.2.2.3 Frais supplémentaires pour les projections sur demande et les présentations audio
- 2. EXPOSITIONS EN ARTS MÉDIATIQUES
  - 2.1 Expositions en arts médiatiques en personne

2.1.1 Frais supplémentaires pour les expositions en arts médiatiques présentées à la fois en personne et en ligne
2.2 Expositions et projets en arts médiatiques en ligne
2.2.1 Frais supplémentaires pour les expositions et projets en arts médiatiques en ligne
3. HONORAIRES PROFESSIONNELS
3.1 Frais d'installation payés aux artistes/technicien.ne.s
3.2 Présentations d'artistes, participation à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio
3.2.1 En personne - Présentations d'artistes, participation à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio
3.2.2 En personne - Frais supplémentaires pour les présentations d'artistes, participation à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio
3.2.3 Diffusion en direct - Présentations d'artistes, participations à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio
3.2.4 Accessibles sur demande - Présentations d'artistes, participations à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio
3.3 Autres honoraires professionnels versés aux artistes
4. UTILISATION ÉDUCATIVE D'ŒUVRES D'ART MÉDIATIQUE
4.1 Vente de copies physiques
4.2 Licence limitée de diffusion vidéo en ligne
5. REPRODUCTION IMPRIMÉE D'IMAGES TIRÉES DE FILMS OU VIDÉO

Table of contents in English

CHANGES TO THE STRUCTURE OF THE IMAA FEE SCHEDULE
TRANSITIONING TO THE NEW IMAA FEE SCHEDULE
GUIDING PRINCIPLES
DEFINITIONS AND TYPES OF FEES
Annual Operating Budget Categories
Types of Fees
Presentation Modes
FEE SCHEDULE
1. SCREENINGS AND AUDIO PRESENTATIONS
1.1 In-Person Screenings and Audio Presentations
1.1.1 Single screening/presentation
1.1.2 Multiple screenings/presentations

1.1.3 Package screening/presentation fees (programs of 6 or more works under 30 minutes)
1.1.4 Add-on fees for in-person screenings/presentations also presented online
1.2 Online Screenings and Audio Presentations
1.2.1 Livestreamed screenings/presentations (synchronous presentation mode)
1.2.1.1 Single livestreamed screening/presentation
1.2.1.2 Multiple livestreamed screenings/presentations
1.2.1.3 Package fees for livestreamed screening/presentation (programs of 6 or more works under 30 minutes)
1.2.1.4 Add-on fees for livestreamed screenings/presentations
1.2.2 On-demand screenings/presentations (asynchronous presentation mode)
1.2.2.1 Single On-demand screenings/presentations
1.2.2.2 Package fees for on-demand screenings and audio presentations (programs of 6 or more works under 30 minutes)
1.2.2.3 Add-on fees for on-demand screenings and audio presentations
2. MEDIA ARTS EXHIBITIONS
2.1 In-person media arts exhibitions
2.1.1 Add-on fees for in-person media arts exhibitions and projects also presented online
2.2 Online media arts exhibitions and projects
2.2.1 Add-on fees for online media arts exhibitions and projects:
3. PROFESSIONAL FEES
3.1 Installation fees paid to artists/technicians
3.2 Artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations
3.2.1 In-person artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations
3.2.2 Add-on fees for in-person artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations
3.2.3 Livestreamed artist talks, participations on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings
3.2.4 On-demand artist talks, participations on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings (e.g., introductions and Q&As):
3.3 Other professional fees paid to artists
4. EDUCATIONAL USE OF MEDIA ART WORKS
4.1 Sale of physical copy
4.2 Limited streaming license
5. PRINT REPRODUCTION OF FILM/VIDEO STILLS

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DU BARÈME DE TARIFS DE L'AAMI

Le barème de tarifs de l'AAMI proposé pour 2022 comprend les changements suivants :

- Des principes directeurs ont été ajoutés au début du document. Ils soulignent les valeurs de la communauté de l'AAMI et clarifient l'intention sous-jacente au barème de tarifs.

- Les tarifs sont prévus pour cinq catégories de budget de fonctionnement, avec des taux augmentant progressivement dans chaque catégorie : <100K$, <250K$, <500K$, <1M$, et >1M$.

- Pour encourager les diffuseurs à payer des cachets d'artistes supérieurs aux montants minimums recommandés, la nouvelle structure comprend deux taux pour chaque catégorie de budget de fonctionnement :
    - Le **tarif standard recommandé**, qui correspond à 150% du cachet minimum de base.
    - Le **tarif minimum de base**, qui correspond au cachet minimum recommandé existant dans la grille tarifaire de l'AAMI.

- De nouvelles catégories de cachets d'artistes sont prévues pour les activités de présentation en ligne suivantes :
    - Projections et présentations audio diffusées en continu en direct (mode de présentation synchrone)
    - Projections et présentations audio diffusées en continu sur demande (mode de présentation asynchrone)
    - Expositions et projets en arts médiatiques en ligne
    - Honoraires professionnels :
        - Présentations d'artistes,participation à des discussions/tables rondes, et allocutions lors des projections et présentations audio diffusées en continu en direct.
        - Présentations d'artistes, participation à des discussions/tables rondes et allocutions lors des projections et présentations audio préenregistrées diffusées en continu sur demande.

- Des frais supplémentaires pour :
    - Programme et événements qui sont présentés à la fois en personne et en ligne
    - Différents paramètres de présentation en ligne

- L'ordre des sections du barème de tarifs a été modifié, la section « Utilisation éducative d'œuvres d'art médiatique » est désormais placée à la fin de la ressource.

LA TRANSITION VERS LE NOUVEAU BARÈME DE TARIFS DE L'AAMI

Le barème de tarifs 2022 de l'AAMI présente des changements importants qui pourraient affecter différemment les diffuseurs en arts médiatiques. Nous reconnaissons que la plupart des organismes ont des budgets fixes et que beaucoup d'entre eux élaborent leur programmation longtemps à l'avance. Dans certains cas, la transition vers le nouveau barème de tarifs prendra du temps et nécessitera des ajustements.

Nous encourageons les diffuseurs à adopter progressivement le nouveau barème de tarifs de 2022 à 2023, dans le but d'adhérer pleinement aux normes du barème de tarifs de l'AAMI en 2024. Les diffuseurs devraient suivre les principes directeurs tout en mettant en œuvre une transition adaptée à la situation de leur organisme.

L'objectif du barème de tarifs 2022 de l'AAMI est d'élever les normes auxquelles l'ensemble de la communauté indépendante des arts médiatiques devrait aspirer, en cohérence avec ses valeurs de la juste rémunération des artistes. Nous encourageons les organismes à utiliser le nouveau barème de tarifs lorsqu'ils établissent le budget de leur future programmation et à s'y référer dans leurs demandes de subvention.

PRINCIPES DIRECTEURS

Ces principes soulignent les valeurs de la communauté de l'AAMI et clarifient les intentions qui motivent le barème de tarifs.

Les diffuseurs en arts médiatiques doivent toujours rémunérer les artistes lorsqu'il.le.s présentent leurs œuvres.

- L'AAMI désapprouve les contextes de diffusion qui ne paient pas les cachets d'artistes ou qui offrent des cachets inférieurs à ses normes (par exemple, les festivals, les projections axées sur l'industrie, les salles de classe postsecondaires, les conférences universitaires, etc.)
- La visibilité, la couverture de presse, les avantages en nature et autres avantages non monétaires ne sont pas acceptables en lieu et place d'une rémunération équitable.
- Les diffuseurs doivent rémunérer équitablement les artistes canadien.ne.s et internationaux qui présentent leurs œuvres.
- Les diffuseurs doivent rémunérer équitablement les artistes travaillant dans des langues autres que l'anglais et le français. Ils ne doivent pas déduire les frais de traduction et d'interprétation du cachet des artistes.
- Les contextes de diffusion en personne et en ligne ont une valeur artistique égale. Les artistes doivent être rémunéré.e.s équitablement pour tous les types de présentations en personne et en ligne.

Les montants des tarifs qui sont inclus dans le barème de tarifs de l'AAMI correspondent aux taux minimums recommandés pour les présentations et les activités professionnelles.

- Ces taux représentent le paiement minimum que la communauté indépendante des arts médiatiques considère comme acceptable.
- Quels que soient leur taille et leur budget de fonctionnement, l'AAMI encourage les diffuseurs à payer des tarifs plus élevés que le minimum en fonction de leurs capacités financières.
- Les cachets d'artistes et les honoraires professionnels doivent servir de paiement exclusivement pour une présentation ou une activité professionnelle donnée. Les diffuseurs ne doivent pas utiliser ces tarifs pour compenser d'autres services fournis par l'artiste (par exemple, l'installation, la consultation, donner des ateliers, etc.). De même, les cachets d'artistes ne doivent pas être utilisés pour compenser les coûts liés aux services d'accessibilité, à la technologie fournie par l'artiste, aux déplacements, à l'hébergement et aux allocations journalières. L'AAMI encourage les diffuseurs à prévoir une rémunération supplémentaire pour les services et les coûts liés à la présentation.
- L'AAMI encourage les diffuseurs à être transparents à divulguer la catégorie de budget de fonctionnement annuel dont ils relèvent. De cette façon, les artistes peuvent évaluer les tarifs que les diffuseurs leur proposent.

La rémunération des artistes doit être guidée par des valeurs d'équité et de transparence.

- Bien que le barème de tarifs de l'AAMI établisse des normes, il n'existe pas de modèle qui puisse convenir à tou.te.s. L'AAMI encourage les diffuseurs à être attentifs aux besoins des artistes et à tenir compte des contextes individuels.
- L'AAMI reconnaît que les artistes issu.e.s des communautés en quête d'équité peuvent être confronté.e.s à des obstacles importants et systémiques pour accéder et participer au secteur artistique. L'AAMI encourage les diffuseurs à prendre en compte les défis supplémentaires auxquels les artistes issu.e.s de communautés autochtones, noires, racisées, sourdes et handicapées, LGBTQ2S+ et d'autres minorités peuvent être confronté.e.s lorsqu'il.le.s produisent et diffusent des œuvres d'art médiatique.
- L'AAMI encourage les diffuseurs à adopter des pratiques axées sur l'équité dans l'ensemble de leurs activités. Il s'agit par exemple de respecter les protocoles culturels, de fournir des services d'accessibilité et de mettre en place des espaces sécuritaires. Les diffuseurs peuvent également envisager de fournir une compensation financière supplémentaire aux artistes issu.e.s de communautés marginalisées en reconnaissance du travail supplémentaire qu'ils peuvent effectuer.

Les diffuseurs doivent conclure des accords clairs avec les artistes avant de présenter leurs œuvres.

- L'AAMI recommande aux diffuseurs et aux artistes de conclure des accords par le biais de contrats signés. Un contrat signé est la façon la plus claire de noter les termes d'un accord, mais d'autres formes de communication peuvent également être utilisées (par exemple, une conversation par courriel).
- Les contrats doivent indiquer clairement la rémunération de l'artiste, les attentes du diffuseur, le format et la durée de la diffusion, ainsi que toute exigence supplémentaire de l'artiste (par exemple, des allocutions, des tâches d'installation, la présence à un événement, etc.)
- Les contrats doivent énumérer clairement tous les éléments pour lesquels l'artiste sera rémunéré.e. Les montants des paiements doivent être indiqués individuellement plutôt que d'être regroupés sous forme de somme forfaitaire. Cela comprend tous les cachets de l'artiste et les honoraires professionnels, tous les frais supplémentaires et tous les frais complémentaires (c'est-à-dire la rémunération pour des services ou de la technologie fournis par l'artiste, les allocations journalières, les frais de déplacement, etc.)

- Dans le cas d'une diffusion en ligne, les contrats doivent préciser des éléments supplémentaires à prendre en compte, tels que les paramètres de géoblocage, la gestion des droits numériques et autres dispositifs de sécurité, les plans de stockage de fichiers et de gestion de données, la plateforme de diffusion, la période d'accessibilité sur demande, la fenêtre de visionnement, etc.

Les diffuseurs doivent obtenir le consentement avant de publier le contenu d'un.e artiste sur des plateformes Internet accessibles au public.

- Il incombe au diffuseur d'obtenir le consentement de l'artiste (ou du.de la titulaire des droits) avant de publier des œuvres, extraits, images, enregistrements et autres contenus sur des plateformes en ligne accessibles au public. Un contrat signé est le moyen le plus clair de documenter le consentement et les termes de l'accord.
- Il incombe également au diffuseur de retirer ce contenu des plateformes accessibles au public conformément aux termes de l'accord. En l'absence d'accord, les diffuseurs doivent retirer le contenu à la demande de l'artiste.

Considérations supplémentaires pour la diffusion en ligne : géoblocage et mesures de sécurité

- Pour l'instant, l'AAMI ne fait pas de recommandations spécifiques concernant les paramètres de géoblocage et les pratiques de gestion des droits numériques.
- Cependant, l'AAMI reconnaît que la présentation en ligne peut considérablement élargir la portée et l'étendue des programmes et des événements. Dans certains cas, les diffuseurs peuvent envisager de payer des frais supplémentaires aux artistes en fonction des mécanismes de géoblocage en place. Les diffuseurs sont encouragés à discuter de la question du géoblocage avec les artistes et à faire preuve de transparence quant au point de vue de leur organisme sur le géoblocage.
- L'AAMI encourage les diffuseurs à utiliser des outils de gestion des droits numériques et/ou d'autres mesures de sécurité lorsqu'ils diffusent des œuvres en ligne. Les diffuseurs doivent élaborer des politiques et des pratiques internes en fonction de leurs capacités financières et techniques.

DÉFINITIONS ET TYPES DE TARIFS

Les renseignements ci-dessous définissent et clarifient les termes clés utilisés dans le barème de tarifs de l'AAMI.

Catégories de budget de fonctionnement annuel

Définition

L'AAMI définit le « budget de fonctionnement annuel » comme étant la moyenne des trois dernières années des revenus annuels total de l'organisme. Si l'organisme a reçu des revenus pour des fonds d'acquisition ou des projets d'investissement, ceux-ci sont exclus du total. **Pour les organismes qui enregistrent leurs données financières sur CADAC, le montant exact se trouve à la ligne 4700 du formulaire financier de l'organisme.**

Catégories
Le barème de tarifs de l'AAMI comprend les catégories de budget de fonctionnement annuel suivantes : <100K$, <250K$, <500K$, <1M$, et >1M$. Les diffuseurs doivent se référer aux tarifs indiqués dans la catégorie de budget de fonctionnement annuel qui correspond à leur budget de fonctionnement annuel (établi selon la moyenne des trois dernières années).

Exemples:

- Un diffuseur dont le budget de fonctionnement annuel moyen sur les trois dernières années est de 125 000 $ doit se référer aux tarifs figurant dans la catégorie budget de fonctionnement annuel de <250K$.
- Un diffuseur dont le budget de fonctionnement annuel moyen sur les trois dernières années est de 350 000 $ doit se référer aux tarifs figurant dans la catégorie budget de fonctionnement annuel de <500K$.

Types de frais

Cachets d'artistes et honoraires professionnels
Le barème de tarifs de l'AAMI contient des recommandations concernant les cachets artistes et les honoraires professionnels.

- Les cachets d'artistes correspondent aux montants recommandés pour les redevances versées aux artistes pour la projection ou l'exposition de leurs œuvres protégées par le droit d'auteur. Selon le *barème des tarifs minimums* CARFAC/RAAV, les redevances de droits d'auteur « s'appliquent à la reproduction, l'exposition ou la présentation d'œuvres » (CARFAC/RAAV, Définition des droits d'auteur). Les tarifs pour les artistes indiqués dans les sections 1 et 2 du barème de tarifs de l'AAMI correspondent aux montants recommandés pour les redevances pour utilisation de droits d'auteur.
    - Implications fiscales pour les cachet d'artistes (paiements de redevances de droits d'auteur) :
        - L'Agence du revenu du Canada (ARC) définit les « redevances » comme « paiement reçu à titre de compensation pour utiliser ou avoir le droit d'utiliser un droit d'auteur, un brevet, une marque de commerce, une formule ou un procédé secret. Ce terme inclut aussi des paiements à l'égard de films cinématographiques, d'œuvres sur films ou de bandes magnétoscopiques servant à la télévision » (ARC, Ligne 10400 - Redevances).
        - Les diffuseurs qui versent des redevances (paiement de cachets d'artistes) à des résident.e.s du Canada doivent émettre un feuillet d'impôt T5, qui permet de documenter ce type de paiement.
        - Les artistes qui reçoivent des cachets d'artistes (paiements de redevances de droits d'auteur) doivent se référer au site Internet de l'ARC pour savoir comment inclure ce type de revenu dans leur déclaration d'impôt.
        - Les diffuseurs peuvent avoir à payer la TPS/TVH sur les honoraires des artistes (redevances de droits d'auteur) lorsqu'ils travaillent avec des distributeurs et des artistes qui sont inscrit.e.s à la TPS/TVH.

- Les honoraires professionnels correspondent aux montants recommandés pour les artistes indépendant.e.s et autres travailleur.euse.s culturel.le.s autonomes pour leurs services et activités professionnelles. Les honoraires professionnels sont indiqués dans la section 3 du barème de tarifs de l'AAMI.
    - Implications fiscales pour les honoraires professionnels :
        - Les diffuseurs qui versent des honoraires (paiement d'honoraires pour services professionnels) à des résidents du Canada doivent émettre un feuillet d'impôt T4A et déclarer les paiements à la case 048 - Honoraires ou autres sommes pour services rendus. Veuillez consulter le site Internet de l'ARC pour plus d'informations.
        - Les diffuseurs peuvent avoir à payer la TPS/TVH sur les tarifs professionnels lorsqu'ils travaillent avec des artistes et des fournisseur.euse.s de services qui sont inscrit.e.s à la TPS/TVH.

Tarifs recommandés et minimums
Le barème de tarifs de l'AAMI prévoit deux taux pour chaque catégorie de cachets d'artistes et d'honoraires professionnels :

- Tarifs recommandés : Il s'agit des tarifs recommandés pour la présentation des arts médiatiques. Ils sont calculés à 150% des tarifs minimums. L'IMAA encourage les diffuseurs à payer les tarifs recommandés ou plus.

- Tarifs minimums : Il s'agit des tarifs minimums que la communauté indépendante des arts médiatiques considère comme acceptables. L'AAMI encourage vivement les diffuseurs qui ne sont pas en mesure de payer les frais recommandés à verser des frais qui dépassent les montants minimums indiqués dans le barème de tarifs.

Frais supplémentaires
Les frais supplémentaires sont payés en plus des cachets d'artistes et des honoraires professionnels. Ils s'appliquent lorsque :
- Les programmes et événements en personne sont aussi présentés en ligne.
- Les programmes et événements en ligne diffusés en direct sont également accessibles pour une présentation sur demande.
- Les paramètres standards pour la présentation en ligne sur demande sont étendus.

Modes de présentation

Le barème de tarifs de l'AAMI fait des recommandations différentes pour les cachets d'artistes et certains honoraires professionnels si la présentation a lieu en personne ou en ligne.

Présentation en personne
Les programmes et événements en personne sont présentés dans des cadres et des espaces où les spectateur.trice.s ou le public sont physiquement présents pour faire l'expérience de l'œuvre. Il peut s'agir, par exemple, de projections théâtrales, de présentations audio préenregistrées devant un public, d'expositions en galeries ou dans d'autres lieux physiques, d'installations spécifiques à un site (*in situ*) ou de conférences données devant un public.

Présentation en ligne

Les programmes et événements en ligne sont présentés via des sites Internet, des plateformes numériques ou des médias sociaux. Les spectateur.trice.s peuvent accéder à ces programmes et événements à distance par le biais d'un appareil connecté à l'Internet (par exemple, un ordinateur personnel, un téléphone, une tablette, etc.). La présentation en ligne peut être diffusée en direct (mode de présentation synchrone) ou sur demande (mode de présentation asynchrone).

- Présentation diffusée en direct (mode de présentation synchrone) : Les programmes et les événements diffusés en direct sont présentés à une date et une heure déterminées sur le site Internet d'un diffuseur, sur une plateforme numérique ou sur les canaux de médias sociaux. Ce mode de présentation s'apparente à une diffusion en personne dans le sens où, une fois que la diffusion en direct a commencé, les spectateur.trice.s qui se connectent en cours de route auront manqué le début. Les diffuseurs peuvent demander aux spectateur.trice.s de s'inscrire ou d'acheter un billet pour accéder à ces programmes. Les programmes et événements diffusés en direct peuvent également être accessibles gratuitement aux spectateur.trice.s.

- Présentation sur demande (mode de présentation asynchrone) : Les programmes et contenus sur demande sont accessibles à la convenance du.de la spectateur.trice via le site Internet, la plateforme numérique ou les canaux de médias sociaux du diffuseur. Les programmes sur demande peuvent être librement accessibles à toute personne disposant d'une connexion Internet. Les diffuseurs peuvent également demander aux spectateur.trice.s d'activer les programmes par le biais d'un billet, d'un laissez-passer ou d'une autre forme d'inscription pour accéder à leur contenu.

    - Période d'accès sur demande : La période standard pour qu'une œuvre soit accessible pour la diffusion en continu sur demande est de deux semaines maximum. Des frais supplémentaires s'appliquent lorsque les programmes sont accessibles pour la diffusion en continu sur demande pendant plus de deux semaines.

    - Fenêtre de diffusion en continu après activation du contenu : Si le.la spectateur.trice doit activer un programme au moyen d'un billet, d'un laissez-passer ou d'une autre forme d'inscription pour pouvoir en diffuser le contenu en continu, le délai standard pour achever la diffusion en continu est de 72 heures maximum. Des frais supplémentaires s'appliquent lorsque la fenêtre de diffusion en continu s'étend au-delà des 72 heures initiales.

    - Exclusions : La catégorie de tarifs concernant la présentation sur demande ne s'applique pas aux œuvres présentées par le biais de :
        - Les services de distribution de vidéo sur demande transactionnelle (VSDT) qui rémunèrent les artistes sur la base d'un pourcentage des coûts de location.
        - Les plateformes de distribution de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) qui offrent un accès à long terme (1 an +) aux œuvres de leurs collections.
        - Les collections de vidéo sur demande (VSD) qui offrent un accès public gratuit et à long terme (1 an +) au matériel audiovisuel, comme les archives numérisées et les collections d'œuvres produites par des artistes.

    L'AAMI encourage les organismes qui gèrent ces types de plateformes et de collections à suivre les principes directeurs du barème de tarifs. Les organismes doivent faire preuve de

transparence quant au mandat et au fonctionnement de leur plateforme et indiquer si et comment ils rémunèrent les artistes. En particulier, les organismes devraient conclure des accords clairs avec les artistes et s'assurer qu'ils obtiennent leur consentement de manière continue.

BARÈME DE TARIFS

1. PROJECTIONS ET PRÉSENTATIONS AUDIO

1.1 Projections et présentations audio en personne

Projections de films ou de vidéos monobandes, ou présentations en personne d'œuvres audio préenregistrées. Ces événements se déroulent généralement sur une ou deux soirées.

Ces tarifs s'appliquent uniquement aux contextes sans exposition. Pour les installations, les périodes de présentation plus longues et les contextes d'exposition, veuillez consulter la section 2 Expositions en arts médiatiques.

Ces frais s'appliquent aux projections audiovisuelles et aux présentations d'œuvres audio préenregistrées. L'AAMI ne fait actuellement pas de recommandations pour les performances ou les présentations en direct d'œuvres d'art médiatique. Pour les pratiques basées sur les performances, veuillez consulter la section A.1.5 Redevances pour la présentation d'une performance du Barème des tarifs minimums du CARFAC et RAAV.

1.1.1 Projection et présentation audio unique

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s'appliquent, sélectionnez les catégories de durée et de budget appropriées. Les tarifs recommandés concernent des œuvres individuelles et s'appliquent à une projection ou présentation audio unique.

Durée de l'oeuvre	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
< 5 minutes	Recommandé	110	138	179	239	293
	Minimum	73	92	120	159	196
5-5 minutes	Recommandé	168	210	273	363	447
	Minimum	112	140	182	242	298
15-30 minutes	Recommandé	225	281	365	485	597
	Minimum	150	187	243	323	398
30-60 minutes	Recommandé	278	347	450	599	737
	Minimum	185	231	300	399	491
60+ minutes	Recommandé	333	417	542	721	887

	Minimum	222	278	361	481	591

1.1.2 Projections et présentations audio multiples

Les tarifs pour les projections et présentations audio multiples d'une même œuvre sont conçus pour permettre aux exposants de réaliser des économies. **Ces tarifs s'appliquent à chaque projection ou présentation audio supplémentaire après la première projection ou présentation audio (donc à la deuxième projection ou présentation audio ainsi que les suivantes).** Pour les tarifs de la première projection ou présentation audio, consultez la section 1.1.1 Projection et présentation audio unique.

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s'appliquent, sélectionnez les catégories de durée et de budget appropriées. Les tarifs recommandés concernent les œuvres individuelles et s'appliquent à chaque projection ou présentation audio supplémentaire après la première projection ou présentation audio.

Durée de l'oeuvre	**Type de tarifs**	**Budget de fonctionnement annuel**				
		<$100K	**<$250K**	**<$500K**	**<$1M**	**>$1M**
< 5 minutes	**Recommandé**	56	69	90	119	147
	Minimum	37	46	60	80	98
5-15 minutes	**Recommandé**	84	105	137	182	223
	Minimum	56	70	91	121	149
15-30 minutes	**Recommandé**	113	140	182	242	298
	Minimum	75	94	122	162	199
30-60 minutes	**Recommandé**	138	173	224	298	367
	Minimum	92	115	150	199	245
60+ minutes	**Recommandé**	167	209	271	360	443
	Minimum	111	139	181	240	296

1.1.3 Programme de projections et présentations audio (6 œuvres ou plus de moins de 30 minutes)

Les programmes de projection et de présentation audio encouragent les diffuseurs à projeter/présenter un programme de courts métrages, y compris des films, des vidéos et des œuvres audio préenregistrées. Ces tarifs s'appliquent aux programmes commissariés ou thématiques, avec un minimum de 6 œuvres de moins de 30 minutes produites par différents artistes.

Ces tarifs ne s'appliquent pas aux programmes d'œuvres d'un.e même artiste, qui sont considérés comme des programmes « rétrospectifs ». Pour les programmes rétrospectifs, des tarifs de projection et présentation audio unique s'appliquent (consulter la section 1.1.1 Projection et présentation audio unique).

Ces tarifs s'appliquent aux programmes qui sont présentés comme un événement unique, avec des œuvres jouées une par une et dans un ordre déterminé. La durée totale de l'événement doit être similaire à celle d'une projection ou présentation audio unique (par exemple, la projection d'un long métrage).

Les tarifs indiqués ici sont par œuvre (et non par programme).

Durée de l'oeuvre	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
toute durée < 30 minutes	Recommandé	110	138	179	239	293
	Minimum	73	92	120	159	196

1.1.4 Frais supplémentaires pour les projections et présentations audio faites à la fois en personne et en ligne

Les frais supplémentaires s'appliquent aux projections en personne et aux présentations audio qui sont présentées dans leur intégralité à la fois en personne et en ligne. Dans ce cas, le même programme, événement ou contenu est présenté en personne et en ligne, avec des adaptations techniques mineures pour chaque contexte.

Ces frais supplémentaires ne s'appliquent pas aux projets multimodaux comportant différents éléments en personne et en ligne qui sont considérés comme formant une œuvre ou un ensemble d'œuvres cohérent. Pour connaître les tarifs applicables, consultez la section 2 Expositions en arts médiatiques.

Les tarifs sont calculés comme suit : 100 % des tarifs de projection et présentation audio en personne applicables + 50 % des tarifs de projection et présentation audio en ligne applicables (voir les tableaux des sections 1.2 Projections et présentations audio en ligne).

Frais supplémentaires	% supplémentaire des tarifs de projection et présentation audio en ligne
La projection ou la présentation audio en personne est également présentée en ligne sous la forme d'un programme diffusé en direct.	plus 50 % des tarifs de projection et présentation audio diffusée en direct par projection et présentation audio en direct
La projection ou la présentation audio en personne est également présentée en ligne sous forme de programme accessible sur demande.	plus 50 % des tarifs de projection ou présentation audio accessible sur demande (y compris les frais supplémentaires)

1.2 Projections et présentations audio en ligne

1.2.1 Projections et présentations audio diffusées en direct (mode de présentation synchrone)

Les tarifs s'appliquent aux projections en ligne et aux présentations d'œuvres audio préenregistrées qui sont diffusées à une date et une heure déterminées via le site Internet, la plateforme ou les canaux de médias sociaux du diffuseur. Les diffuseurs peuvent demander aux spectateur.trice.s de s'inscrire ou d'acheter un billet pour accéder à ces programmes. Les programmes diffusés en continu peuvent également être librement accessibles aux spectateur.trice.s.

1.2.1.1 Projection et présentation audio unique diffusée en direct

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s'appliquent, sélectionnez la durée et les catégories budgétaires appropriées. Les tarifs recommandés concernent des œuvres individuelles et s'appliquent à une seule projection ou présentation audio diffusée en direct.

Durée de l'oeuvre	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
< 5 minutes	Recommandé	110	138	179	239	293
	Minimum	73	92	120	159	196
5-15 minutes	Recommandé	168	210	273	363	447
	Minimum	112	140	182	242	298
15-30 minutes	Recommandé	225	281	365	485	597
	Minimum	150	187	243	323	398
30-60 minutes	Recommandé	278	347	450	599	737
	Minimum	185	231	300	399	491
60+ minutes	Recommandé	333	417	542	721	887
	Minimum	168	210	273	363	447

1.2.1.2 Projections et présentations audio multiples diffusées en direct

Les tarifs réduits pour les projections et présentations audio multiples d'une même œuvre par diffusion en direct sont conçus pour permettre aux diffuseurs de réaliser des économies. **Ces frais s'appliquent à chaque projection ou présentation audio supplémentaire diffusée en direct après la première projection ou présentation audio diffusée en direct (donc à la deuxième projection et aux suivantes).** Pour les tarifs de la première projection ou présentation audio diffusée en direct, consultez le tableau 1.2.1.1 Projection et présentation audio unique diffusée en direct.

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s'appliquent, sélectionnez les catégories de durée et de budget appropriées. Les tarifs recommandés concernent les œuvres individuelles et s'appliquent à chaque projection et présentation audio supplémentaire diffusée en direct.

Durée de l'oeuvre	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
< 5 minutes	Recommandé	56	69	90	119	147
	Minimum	37	46	60	80	98
5-15 minutes	Recommandé	84	105	137	182	223
	Minimum	56	70	91	121	149
15-30 minutes	Recommandé	113	140	182	242	298
	Minimum	75	94	122	162	199
30-60 minutes	Recommandé	138	173	224	298	367
	Minimum	92	115	150	199	245
60+ minutes	Recommandé	167	209	271	360	443
	Minimum	111	139	181	240	296

1.2.1.3 Programmes de projections et présentations audio diffusées en direct (programmes de 6 œuvres ou plus de moins de 30 minutes)

Les programmes de projections et présentations audio diffusés en direct encouragent la présentation de programmes de courts métrages, y compris les films, les vidéos et les œuvres audio préenregistrés. Ces tarifs s'appliquent aux programmes commissariés ou thématiques, avec un minimum de 6 œuvres de moins de 30 minutes produites par différents artistes.

Ces tarifs ne s'appliquent pas aux programmes d'œuvres d'un.e même artiste, qui sont considérés comme des programmes «rétrospectifs ». Pour les programmes rétrospectifs, des tarifs de projection ou de présentation audio unique diffusés en direct s'appliquent (consulter la section 1.2.1.1 Projection et présentation audio unique diffusée en direct).

Ces tarifs s'appliquent aux programmes qui sont présentés comme un événement unique diffusé en direct, avec des œuvres jouées une par une et dans un ordre déterminé. La durée totale de l'événement doit être similaire à celle d'une projection ou d'une présentation audio unique diffusée en direct (par exemple, une projection de long métrage diffusée en direct).

Les tarifs indiqués ici sont par œuvre (et non par programme).

Durée de l'oeuvre	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
Toute durée < 30 minutes	Recommandé	110	138	179	239	293
	Minimum	73	92	120	159	196

1.2.1.4 Frais supplémentaires pour les projections et présentations audio diffusées en direct

Des frais supplémentaires s'appliquent si les diffuseurs mettent une œuvre à disposition pour de la diffusion en continu sur demande sur leur site Internet, leur plateforme ou leurs canaux de médias sociaux **après qu'elle ait été présentée dans le cadre d'un programme diffusé en direct.**

Les frais supplémentaires sont payés en plus des tarifs de projection ou présentation audio diffusées en direct. Les frais supplémentaires sont calculés en pourcentage des tarifs de projection ou présentation audio diffusées en direct, en fonction de la durée pendant laquelle l'œuvre est accessible sur demande.

Frais supplémentaires	**% supplémentaire des tarifs pour une seule projection ou présentation audio diffusée en direct**	
Œuvre accessible en diffusion en continu sur demande après avoir été présentée lors d'une projection ou présentation audio diffusée en direct.	plus 50% pour jusqu'à 2 semaines d'accessibilité	plus 25% par semaine pour chaque semaine supplémentaire après 2 semaines d'accessibilité

1.2.2 Projections et présentations audio sur demande (mode de présentation asynchrone)

Les tarifs s'appliquent aux programmes en ligne qui sont accessibles en diffusion en continu à la convenance du.de la spectateur.trice via le site Internet, la plateforme numérique ou les canaux de médias sociaux du diffuseur. Les programmes sur demande peuvent être accessibles gratuitement à toute personne disposant d'une connexion Internet. Les diffuseurs peuvent également demander aux spectateur.trices d'activer les programmes par le biais d'un billet, d'un laissez-passer ou d'une inscription pour accéder à leur contenu.

Période d'accessibilité sur demande

La période standard pour qu'une œuvre soit accessible pour le visionnement sur demande est de deux semaines maximum. Des frais supplémentaires s'appliquent lorsque les programmes sont accessibles pour le visionnement sur demande pendant plus de deux semaines.

Fenêtre de diffusion en continu après activation du contenu

Si le.la spectateur.trice doit activer un programme par le biais d'un billet, d'un laissez-passer ou d'une autre forme d'inscription pour en diffuser le contenu en continu, le délai standard pour compléter la diffusion en continu est de 72 heures au maximum. Des frais supplémentaires s'appliquent lorsque la fenêtre de diffusion en continu se prolonge au-delà des 72 heures initiales.

Exclusions

Cette catégorie de tarifs ne s'applique pas aux œuvres présentées par le biais de :

- Services de distribution de vidéo sur demande transactionnelle (VSDT) qui rémunèrent les artistes sur la base d'un pourcentage des coûts de location.
- Plateformes de distribution de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) qui offrent un accès à long terme (1 an +) aux œuvres de leurs collections.
- Collections de vidéos sur demande (VSD) qui offrent un accès public gratuit et à long terme (1 an +) au matériel audiovisuel, comme des archives numérisées et des collections d'œuvres produites par des artistes.

1.2.2.1 Projection et présentation audio sur demande

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s'appliquent, sélectionnez les catégories de durée et de budget appropriées.

Les tarifs recommandés s'appliquent aux œuvres individuelles, pour une période d'accès sur demande de deux semaines maximum et pour une fenêtre de diffusion en continu de 72 heures maximum. Des frais supplémentaires s'appliquent pour des périodes d'accès sur demande et des fenêtres de diffusion en continu plus longues.

		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
< 5 minutes	Recommandé	164	207	270	358	441
	Minimum	110	138	180	239	294
5-15 minutes	Recommandé	252	315	410	545	671
	Minimum	168	210	273	363	447
15-30 minutes	Recommandé	338	421	547	727	896
	Minimum	225	281	365	485	597
30-60 minutes	Recommandé	416	520	675	898	1105
	Minimum	278	347	450	599	737
60+ minutes	Recommandé	500	626	812	1082	1330
	Minimum	333	417	542	722	887

1.2.2.2 Programmes de projections et présentations audio sur demande (programmes de 6 œuvres ou plus de moins de 30 minutes)

Les tarifs pour les projections et présentations audio à la demande sont destinés à encourager la présentation de programmes de courts métrages, y compris les films, les vidéos et les œuvres audio préenregistrées. Ces tarifs s'appliquent aux programmes commissariaux ou thématiques, avec un minimum de 6 œuvres de moins de 30 minutes produites par différents artistes.

Ces tarifs ne s'appliquent pas aux programmes d'œuvres d'un.e même artiste, qui sont considérés comme des programmes « rétrospectifs ». Pour les programmes rétrospectifs, des tarifs de projection ou présentation audio sur demande s'appliquent.

Ces tarifs s'appliquent aux programmes sur demande auxquels on peut accéder par le biais d'une compilation unique ou d'une liste de lecture qui donne accès à des œuvres individuelles. Si les œuvres sont accessibles individuellement, elles doivent toutes être mises à disposition pour un visionnement sur demande en même temps et doivent rester accessibles pendant la même période. Si l'activation du contenu est requise (par le biais d'un billet, d'un laissez-passer, d'une inscription, etc.), l'activation doit porter sur l'ensemble du programme et non sur des œuvres individuelles. La fenêtre de visionnement doit également être appliquée au programme dans son ensemble, et non à des œuvres individuelles.

La durée compilée de toutes les œuvres incluses dans le programme doit être similaire à celle d'un événement de projection ou présentation audio unique (par exemple, la projection d'un long métrage).

Les tarifs indiqués ici sont par œuvre (et non par programme).

		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
toute durée < 30 minutes	**Recommandé**	164	207	270	358	441
	Minimum	110	138	180	239	294

1.2.2.3 Frais supplémentaires pour les projections sur demande et les présentations audio

Période d'accessibilité sur demande
Des frais supplémentaires s'appliquent lorsque les programmes sont accessibles pour le visionnement sur demande pendant plus de deux semaines.

Fenêtre de diffusion en continu après l'activation du contenu
Des frais supplémentaires s'appliquent si un.e spectateur.trice dispose de plus de 72 heures pour terminer la diffusion en continu après avoir activé un programme pour accéder à son contenu (billet, laissez-passer, inscription, etc.).

Les frais supplémentaires sont payés en plus des tarifs de projection et présentation audio sur demande. Les frais supplémentaires sont calculés en pourcentage des tarifs de projection et présentation audio sur demande pour différentes périodes après la période standard d'accès sur demande et la fenêtre de diffusion en continu.

Frais supplémentaires	**Proposition d'un % supplémentaire des tarifs de projection et présentation audio sur demande**			
Période de d'accessibilité sur demande sur 2 semaines	plus 25 % par semaine, chaque semaine supplémentaire jusqu'à 1 mois	plus 25 % par mois, chaque mois supplémentaire jusqu'à 3 mois	plus 25 % après 3 mois jusqu'à 1 an	plus 25 % par an après la première année
La fenêtre de diffusion en continu dépasse 72 heures pour les programmes nécessitant une activation.	plus 25 % par fenêtre de diffusion en continu supplémentaire de 72 heures			

2. EXPOSITIONS EN ARTS MÉDIATIQUES

2.1 Expositions en arts médiatiques en personne

Les expositions en arts médiatiques en personne sont des présentations d'œuvres d'art médiatique dans des contextes physiques d'exposition. Les expositions durent généralement trois semaines ou plus et présentent des œuvres de manière continue. Il peut s'agir par exemple de pièces audiovisuelles en boucle ou d'œuvres numériques/électroniques en continu.

Les projets en arts médiatiques sont des versions à petite échelle des expositions en arts médiatiques. La portée des projets est plus restreinte que celle des expositions et ils peuvent être présentés dans de plus petits espaces et pour de moins longues durées. Par exemple, une installation exposée dans le hall d'un théâtre pendant la durée d'un festival.

Les coûts liés à l'installation, aux services d'accessibilité, aux déplacements, à l'hébergement et aux allocations journalières ne sont PAS inclus dans les tarifs d'exposition. L'AAMI encourage les diffuseurs à fournir un soutien financier supplémentaire aux artistes pour ces services et pour les coûts liés à la présentation.

- Pour les frais d'installation, voir le tableau 3.1.
- Si l'artiste fournit son propre équipement, les frais de location de l'équipement doivent être ajoutés. Les frais de location de l'équipement des artistes doivent correspondre à ceux du centre de production le plus proche offrant un équipement similaire.

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s'appliquent, sélectionnez les catégories appropriées en fonction du nombre d'artistes/collectifs participant à une exposition, du format de l'exposition et du budget de fonctionnement annuel. Les tarifs recommandés s'appliquent aux artistes individuel.le.s ou aux collectifs.

nb d'artistes / collectifs	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel et portée									
		<$100K		<$250K		<$500K		<$1M		>$1M	
		Exposition	Projet	Exposition	Projet	Exposition	Projet	Exposition	Projet	Exposition	Projet
Expos individuelles	Recommandé	2072	1761	2484	2111	3242	2755	4320	3672	5298	4503
	Minimum	1381	1174	1656	1408	2161	1837	2880	2448	3532	3002
2-3 artistes	Recommandé	1500	1275	1875	1594	2250	1913	2550	2168	3137	2666
	Minimum	1000	850	1250	1063	1500	1275	1700	1445	2091	1777
4+ artistes	Recommandé	450	383	750	638	1200	1020	1800	1530	2214	1882
	Minimum	300	255	500	425	800	680	1200	1020	1476	1255

2.1.1 Frais supplémentaires pour les expositions en arts médiatiques présentées à la fois en personne et en ligne

Les frais supplémentaires s'appliquent aux expositions et projets en arts médiatiques en personne qui sont présentés dans leur intégralité à la fois en personne et en ligne. Dans ce cas, la même exposition ou le même projet est présenté en personne et en ligne, avec des adaptations techniques mineures pour chaque contexte. La présentation en ligne doit correspondre à la description donnée à la section 2.2 Expositions et projets en arts médiatiques en ligne.

Les frais supplémentaires ne s'appliquent pas aux projets multimodaux comportant différentes composantes en personne et en ligne qui sont considérées comme formant une œuvre ou un ensemble d'œuvres cohérent.

Les frais supplémentaires sont payés en plus des tarifs d'exposition ou de projet en arts médiatiques en personne. Les frais supplémentaires sont calculés en pourcentage des tarifs d'exposition ou de projet en arts médiatiques en ligne.

Frais supplémentaires	**% supplémentaire des tarifs d'exposition ou de projet en arts médiatiques en ligne applicables**
Exposition en arts médiatiques en personne	plus 50 % des tarifs d'exposition en arts médiatiques en ligne (y compris les frais supplémentaires)
Projet en arts médiatiques en personne	plus 50 % des tarifs d'un projet en arts médiatiques en ligne (y compris les frais supplémentaires)

2.2 Expositions et projets en arts médiatiques en ligne

Sur le plan de la portée, les expositions en arts médiatiques en ligne sont équivalentes aux expositions en arts médiatiques en personne. La principale différence est que les œuvres sont présentées en ligne ou dans d'autres formats numériques par le biais de sites Internet, de plateformes numériques et d'environnements interactifs, d'applications, d'expériences de réalité augmentée/virtuelle à distance, etc. De cette manière, les spectateur.trice.s peuvent découvrir les œuvres à distance et avec leurs propres appareils.

Les expositions en arts médiatiques en ligne se distinguent des projections et présentations audio en ligne sur les points suivants :

- Elles sont généralement présentées sur une période plus longue (plus de deux semaines).
- Une projection en personne ou en ligne ne rendrait pas l'expérience globale souhaitée de l'exposition.
- La conception de l'exposition pour l'environnement en ligne a fait l'objet d'une réflexion importante de la part du commissaire (conception du site Internet, caractéristiques interactives, relations spatio-temporelles entre les œuvres, etc.)

Les projets en arts médiatiques en ligne sont des versions à petite échelle des expositions en arts médiatiques en ligne. La portée des projets en ligne est plus restreinte que celle des expositions en ligne et ils peuvent être présentés pour de moins longues durées. Par exemple, une œuvre d'art générative en ligne mise à disposition pendant toute la durée d'un festival sur le site Internet du diffuseur.

Période d'accessibilité en ligne

La période standard d'accessibilité en ligne d'une exposition ou d'un projet en arts médiatiques est de trois mois maximum. Des frais supplémentaires s'appliquent lorsque les programmes sont accessibles pour un visionnement en ligne pendant plus de trois mois.

nb d'artistes / collectifs	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel et portée									
		<$100K		<$250K		<$500K		<$1M		>$1M	
		Exposition	Projet	Exposition	Projet	Exposition	Projet	Exposition	Projet	Exposition	Projet
Expos individuelles	Recommandé	2072	1761	2484	2111	3242	2755	4320	3672	5298	4503
	Minimum	1381	1174	1656	1408	2161	1837	2880	2448	3532	3002
2-3 artistes	Recommandé	1500	1275	1875	1594	2250	1913	2550	2168	3137	2666
	Minimum	1000	850	1250	1063	1500	1275	1700	1445	2091	1777
4+ artistes	Recommandé	450	383	750	638	1200	1020	1800	1530	2214	1882
	Minimum	300	255	500	425	800	680	1200	1020	1476	1255

2.2.1 Frais supplémentaires pour les expositions et projets en arts médiatiques en ligne

Les frais supplémentaires s'appliquent aux expositions et projets en arts médiatiques en ligne qui sont accessibles pour une période de plus de trois mois. Les frais supplémentaires sont calculés en pourcentage des tarifs d'exposition ou de projet en ligne, en fonction de la durée d'accessibilité.

Frais supplémentaires	% supplémentaire des tarifs d'exposition ou de projet en ligne	
Accessibilité en ligne pendant plus de 3 mois	plus 25% pour chaque mois supplémentaire jusqu'à 6 mois	Les frais sont doublés pour les expositions de plus de 6 mois et jusqu'à un an.

3. HONORAIRES PROFESSIONNELS

3.1 Frais d'installation payés aux artistes/technicien.ne.s

L'installation comprend la supervision ou la participation à l'installation ou au démontage des œuvres pour une exposition/un projet chez le diffuseur. Les activités associées à l'installation pour les expositions/projets en personne peuvent inclure le déballage ou l'emballage des œuvres, la disposition des œuvres dans un l'aire d'exposition, les réglages d'équipement ou de logiciels, etc.
Les activités liées à l'installation pour les expositions/projets en ligne peuvent inclure le reformatage de fichiers, la programmation de fonctions interactives, la conception d'une interface utilisateur.trice, le téléchargement de contenu vers une base de données ou un site Internet, etc.

Lorsque la participation de l'artiste ou de son.sa technicien.ne spécialisé est indispensable à l'installation d'une exposition, les frais d'installation doivent être payés selon les taux minimums suivants.

Les diffuseurs doivent également respecter les normes de travail provinciales ou territoriales en vigueur.

Tarif minimum: 4 hours	235
Chaque heure supplémentaire	55
Maximum par jour	468

3.2 Présentations d'artistes, participation à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio

3.2.1 En personne - Présentations d'artistes, participation à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio

Des frais s'appliquent pour les présentations d'artistes, la participation à des discussions/tables rondes et aux allocutions lors de projections et présentations audio. Les événements se déroulent dans des cadres et des espaces où les spectateur.trice.s ou le public sont physiquement présents. La participation peut être gratuite ou nécessiter une inscription, un billet ou un laissez-passer.

La participation à des discussions et à des tables rondes nécessite normalement moins de préparation que les présentations d'artistes, car les intervenant.e.s sont plus nombreux à contribuer à l'événement. Dans certains cas cependant, la juste rémunération des intervenant.e.s peut nécessiter une augmentation des honoraires. Les diffuseurs sont encouragés à faire preuve de souplesse et à rémunérer équitablement les intervenant.e.s en fonction du niveau d'implication requis.

Les allocutions lors des projections et présentations audio, comme les introductions et les périodes de questions-réponses, ont lieu juste avant ou juste après la projection ou la présentation audio. Elles ne nécessitent pas de préparation particulière de la part de l'artiste et sont généralement courtes (moins de 30 minutes).

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s’appliquent, sélectionnez le type d'événement et de budget appropriés. Les tarifs recommandés s'appliquent à chaque intervenant.e individuel.le et pour chaque événement. Des frais supplémentaires s'appliquent si les enregistrements d'événements en personne sont mis en ligne pour un visionnement sur demande via le site Internet du diffuseur, sa plateforme numérique ou ses canaux de médias sociaux.

Type d'événement	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
Présentation d'artiste en personne	**Recommandé**	450	518	585	653	720
	Minimum	300	345	390	435	480

Participation à une discussion/table ronde en personne	**Recommandé**	150	173	195	218	240
	Minimum	100	115	130	145	160
Allocution lors d'une projection ou présentation audio en personne	**Recommandé**	75	86	98	109	120
	Minimum	50	58	65	73	80

3.2.2 En personne - Frais supplémentaires pour les présentations d'artistes, participation à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio

Les frais supplémentaires s'appliquent aux enregistrements de présentations d'artistes, de participations à des discussions/tables rondes et d'allocutions lors de projections et présentations audio ayant eu lieu en personne et mis en ligne pour un visionnement sur demande via le site Internet du diffuseur, sa plateforme numérique ou ses canaux de médias sociaux. Les frais supplémentaires sont calculés en tant que pourcentage du tarif pour les présentations d'artistes, la participation à des discussions/tables rondes et les allocutions lors de projections et présentations audio ayant lieu en personne.

Frais supplémentaire	**% supplémentaire des tarifs pour une présentation d'artiste, une participation à une discussions/table ronde ou une intervention lors d'une projection ou d'une présentation ayant lieu en personne**	
L'enregistrement d'un événement présenté en personne est accessible en ligne pour le visionnement sur demande via le site Internet, la plateforme numérique ou les canaux de médias sociaux du diffuseur.	plus 25 % pour un accès jusqu'à 1 an	plus 50 % pour un accès illimitée

3.2.3 Diffusion en direct - Présentations d'artistes, participations à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio

Les tarifs s'appliquent aux événements qui sont diffusés à une date et une heure déterminées via le site Internet, la plateforme ou les canaux de médias sociaux d'un diffuseur. Les diffuseurs peuvent demander aux spectateur.trice.s de s'inscrire ou d'acheter un billet pour accéder à ces événements ou ils peuvent être accessibles gratuitement à tou.te.s les spectateur.trice.s.

Les allocutions lors des projections ou présentations audio diffusées en direct, comme les introductions et les périodes de questions-réponses, ont lieu juste avant ou juste après la projection ou la présentation audio. Elles ne nécessitent pas de préparation particulière de la part de l'artiste et sont généralement courtes (moins de 30 minutes).

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s'appliquent, sélectionnez le type d'événement et la catégorie budgétaire appropriée. Les tarifs recommandés s'appliquent à chaque intervenant.e individuel.le et pour chaque événement. Des frais supplémentaires s'appliquent si les enregistrements

des événements diffusés en direct sont mis à disposition en ligne pour un visionnement sur demande via le site Internet du diffuseur, sa plateforme numérique ou ses canaux de médias sociaux.

Type d'événement	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
Présentation d'artiste diffusée en direct	**Recommandé**	450	518	585	653	720
	Minimum	300	345	390	435	480
Participation à une discussion/table ronde diffusée en direct	**Recommandé**	150	173	195	218	240
	Minimum	100	115	130	145	160
Allocution lors d'une projection ou présentation audio diffusée en direct.	**Recommandé**	75	86	98	109	120
	Minimum	50	58	65	73	80

3.2.4 Accessibles sur demande - Présentations d'artistes, participations à des discussions/tables rondes et allocutions lors de projections et présentations audio

Les frais s'appliquent aux événements préenregistrés qui sont accessibles à la convenance du.de la spectateur.trice via le site Internet, la plateforme numérique ou les canaux de médias sociaux du diffuseur. Les programmes sur demande peuvent être accessibles gratuitement à toute personne disposant d'une connexion Internet. Les diffuseurs peuvent également demander aux spectateur.trice.s d'activer les programmes par le biais d'un billet, d'un laissez-passer ou d'une inscription pour accéder à leur contenu.

Les allocutions préenregistrées, comme les introductions et les commentaires, sont présentées juste avant ou juste après une projection ou présentation audio. Elles ne nécessitent pas de préparation particulière de la part de l'artiste et sont généralement de courte durée (moins de 30 min.).

Période de d'accessibilité

Les montants des tarifs sont indiqués pour différentes périodes d'accessibilité : jusqu'à un an et illimitée. Les frais pour un accès illimité s'appliquent si le diffuseur ne peut pas garantir que le fichier ne sera plus accessible pour un visionnement sur demande après un an.

Pour déterminer les tarifs recommandés qui s'appliquent, sélectionnez le type d'événement, la durée d'accessibilité et la catégorie de budget appropriés.

Type d'événement	Durée de l'accessibilité	Type de tarifs	Budget de fonctionnement annuel				
			<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
Présentation d'artiste préenregistrée accessible sur demande	Jusqu'à 1 an	**Recommandé**	563	647	731	816	900
		Minimum	375	431	488	544	600

	Illimitée	**Recommandé**	675	776	878	979	1080
		Minimum	450	518	585	653	720
Participation à une discussion/table ronde préenregistrée accessible sur demande	Jusqu'à 1 an	**Recommandé**	188	216	244	272	300
		Minimum	125	144	163	181	200
	Illimitée	**Recommandé**	225	259	293	326	360
		Minimum	150	173	195	218	240
Intervention préenregistrée lors d'une projection et accessible sur demande	Jusqu'à 1 an	**Recommandé**	94	108	122	136	150
		Minimum	63	72	81	91	100
	Illimitée	**Recommandé**	113	129	146	163	180
		Minimum	75	86	98	109	120

3.3 Autres honoraires professionnels versés aux artistes

Participation à un jury (par jour)	125
Frais de rédaction (par mot)	0.50

4. UTILISATION ÉDUCATIVE D'ŒUVRES D'ART MÉDIATIQUE

Les tarifs suivants sont applicables aux établissements d'enseignement d'achat des copies physiques ou de licences à long terme pour les œuvres en arts médiatiques dans un contexte institutionnel.

4.1 Vente de copies physiques

DVD, CD, Blu-ray ou autre. La vente est pour la vie de l'objet, ne comprend pas le remplacement et l'utilisation est limitée au visionnement sur les lieux de l'institution / la bibliothèque.

Prix par copie

< 30 minutes	275
30-60 minutes	386
60+ minutes	497

4.2 Licence limitée de diffusion vidéo en ligne

Achat d'une licence de lecture en ligne par des plateformes en ligne d'apprentissage tels les campus électroniques ou les cours en ligne ouverts et massifs.

Prix par œuvre

Licence en ligne de 5 ans	552

5. REPRODUCTION IMPRIMÉE D'IMAGES TIRÉES DE FILMS OU VIDÉOS

Pour la reproduction imprimée d'une image extraite d'un film ou d'une bande vidéo utilisée dans un livre ou une revue mis en vente, se référer à la section 2 et 3 du barème des tarifs minimums du CARFAC et du RAAV.

CHANGES TO THE STRUCTURE OF THE IMAA FEE SCHEDULE

The proposed 2022 IMAA Fee Schedule includes the following changes:

- Guiding Principles have been added at the beginning of the document. They outline the values of the IMAA community and clarify the intent behind the Fee Schedule.

- Fees are provided for five operating budget categories, with rates incrementally increasing in each category: <$100K, <$250K, <$500K, <$1M, and >$1M.

- To encourage presenters to pay artists' fees above the minimum recommended amounts, the new structure includes two rates for each operating budget category:
    - The **standard recommended fee**, which corresponds to 150% of the baseline minimum fee.
    - The **baseline minimum fee**, which corresponds to the minimum recommended fee in the existing IMAA Fee Schedule.

- New categories of artists' fees are provided for the following online presentation activities:
    - Livestreamed screenings and audio presentations (synchronous presentation mode)
    - On-demand screenings and audio presentations (asynchronous presentation mode)
    - Online media arts exhibitions and projects
    - Professional fees:
        - Livestreamed artist talks, participations on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings
        - On-demand artist talks, participations on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings

- Add-on fees are proposed for:
    - Programs and events that are presented both in person and online
    - Different online presentation parameters

- The order of the Fee Schedule's sections has been changed, with the "Educational Use of Media Art Works" section now placed at the end of the resource

TRANSITIONING TO THE NEW IMAA FEE SCHEDULE

The 2022 IMAA Fee Schedule introduces significant changes that will impact media arts presenters differently. We recognize that most organizations have fixed budgets and that many plan their programming well in advance. In some cases, transitioning to the new Fee Schedule may require time and adjustment.

We encourage presenters to gradually adopt the new fee structure throughout 2022 and 2023, with the goal of fully adhering to the IMAA Fee Schedule standards by 2024. Presenters should always follow the spirit of the Guiding Principles in implementing a transition that is appropriate to their own organization's situation.

The objective of the 2022 IMAA Fee Schedule is to raise the standards to which the entire independent media arts community should strive, in keeping with its values of fair remuneration for artists. We encourage organizations to use the new Fee Schedule when budgeting for future programming and to refer to it in grant applications.

GUIDING PRINCIPLES

These principles outline the values of the IMAA community and clarify the intent behind the Fee Schedule.

Media arts presenters should always remunerate artists when presenting their work.

- IMAA discourages presentation contexts that do not pay artists' fees or that provide sub-standard fees (e.g., festivals, industry-focused screenings, post-secondary classrooms, academic conferences, etc.)
- Exposure, press coverage, in-kind benefits, and other non-monetary perks are not acceptable in lieu of fair remuneration.
- Presenters should remunerate both Canadian and International artists equitably when presenting their work.
- Presenters should pay artists working in languages other than English and French fairly. They should not deduct translation and interpretation costs from artists' fees.
- In-person and online presentation contexts are of equal artistic value. Artists should be remunerated fairly for all types of in-person and online presentations.

The fee amounts included in the IMAA Fee Schedule correspond to minimum recommended rates for presentation and professional activities.

- These rates represent the minimum payment that the independent media arts community considers acceptable.
- No matter their size and operating budget, IMAA encourages presenters to pay higher-than-minimum fees according to their financial capacities.
- Artists' fees and professional fees should only serve as payment for a given presentation or professional activity. Presenters should not use these fees to compensate for other services provided by the artist (e.g., installation, consulting, workshops, etc.). Likewise, artists' fees should not be used to offset costs related to accessibility services, technology provided by the artist, travel, accommodation, and per diems. IMAA encourages presenters to provide additional remuneration for presentation-related services and costs.
- IMAA encourages presenters to be transparent about which annual operating budget category that they fall under. This way, artists can assess the fees that presenters offer them.

Artists' remuneration should be driven by equity-driven values and transparency.

- While the IMAA Fee Schedule sets a standard, there is no one-size-fits-all model. IMAA encourages presenters to be responsive to artist's needs and to take individual contexts into account.

- IMAA recognizes that artists from equity-seeking communities may face significant and systemic barriers to access and participation in the arts sector. IMAA encourages presenters to consider the added challenges that artists from Indigenous, Black, racialized, Deaf and disabled, LGBTQ2S+, and other minority communities may face when producing and presenting media art.
- IMAA encourages presenters to adopt equity-driven practices across their operations. Examples include respecting cultural protocols, providing accessibility services, and implementing safe spaces. Presenters can also consider providing additional financial compensation to artists from marginalized communities in recognition of the added labour that they may perform.

Presenters should enter into clear agreements with artists prior to presenting their work.

- IMAA recommends that presenters and artists enter into agreements via signed contracts. A signed contract is the clearest way to record the terms of an agreement, but other forms of communication can also be used (e.g., an email conversation).
- Contracts should clearly outline the artist's remuneration, the presenter's expectations, the presentation format and duration, and any additional requirements of the artist (e.g., speaking engagements, installation duties, presence at event, etc.).
- Contracts should clearly list all items for which the artist will receive payment. The payment amounts should be individually listed rather than grouped as a lump sum. This includes all artist's and professional fees, all add-on fees, and all supplementary fees (i.e., compensation for technology or service provided by the artist, per diems, travel costs, etc.).
- For online presentation, contracts should outline additional considerations such as: geo-blocking parameters, digital rights management and other security features, file storage and data management plans, presentation platform, period of on-demand availability, viewing window, etc.

Presenters should obtain consent before posting an artist's content on publicly accessible Internet platforms.

- It is the presenter's responsibility to obtain the artist's (or rights holder's) consent before posting works, excerpts, images, recordings, and other contents to publicly accessible online platforms. A signed contract is the clearest way to document consent and the terms of the agreement.
- It is also the presenter's responsibility to remove this content from publicly accessible platforms according to the terms of the agreement. In the absence of an agreement, presenters should remove content at the artist's request.

Additional considerations for online presentation: geo-blocking and security measures

- At this time, IMAA does not make specific recommendations related to geo-blocking parameters and digital rights management practices.
- However, IMAA recognizes that online presentation can greatly expand the reach and scope of programs and events. In some cases, presenters may consider paying artists additional fees depending on the geo-blocking mechanisms in place. Presenters are encouraged to discuss the question of geo-blocking with artists and to be transparent about their organization's view on geo-blocking.
- IMAA encourages presenters to use digital rights management tools and/or other security measures when presenting works online. Presenters should develop internal policies and practices based on their financial and technical capacities.

DEFINITIONS AND TYPES OF FEES

The information below defines and clarifies key terms used in the IMAA Fee Schedule.

Annual Operating Budget Categories

Definition

IMAA defines "annual operating budget" as the organization's total annual revenues, averaged over the last 3 years. If the organization received revenues for acquisition funds or capital projects, these are excluded from the total. **For organizations that report to CADAC, the exact amount can be found on line 4700 of the organization's financial form.**

Categories

The IMAA Fee Schedule includes the following annual operating budget categories: <$100K, <$250K, <$500K, <$1M, and >$1M. Presenters should refer to the fees listed under the annual operating budget category that matches their annual operating budget (averaged over the last 3 years).

Examples:

- A presenter whose annual operating budget averaged over the last 3 years is $125K should refer to fees listed under the <$250K annual operating budget category.
- A presenter whose annual operating budget averaged over the last 3 years is $350K should refer to fees listed under the <$500K annual operating budget category.

Types of Fees

Artists' and professional fees

The IMAA Fee Schedule makes recommendations for artists' fees and professional fees.

- Artists' fees correspond to recommended amounts for **royalties** paid to artists, for the screening or exhibition of their copyrighted works. According to the CARFAC/RAAV Fee Schedule, copyright royalties "apply to the reproduction, exhibition, or presentation of works" (CARFAC/RAAV, Definition of Copyright Royalties). Artists' fees outlined in sections 1 and 2 of the IMAA Fee Schedule correspond to recommended amounts for copyright royalties.
    - Tax implications for artist' fees (copyright royalty payments):
        - The Canada Revenue Agency (CRA) defines "royalties" as "payments received as compensation for using or allowing the use of a copyright, patent, trademark, formula, or secret process. They can also include payments in regard to cinematic films, film works, or television tapes" (CRA, Line 10400 - Royalties).
        - Presenters making royalty payments (paying artists' fees) to residents of Canada should issue a T5 tax slip, which is used to document this type of payment.
        - Artists receiving artists' fees (copyright royalty payments) should refer to the CRA's website for information on how to include this type of income in their tax return.
        - Presenters may have to pay GST/HST on artists' fees (copyright royalties) when working with distributors and artists who are GST/HST registrants.

- Professional fees correspond to recommended amounts paid to self-employed artists and other cultural workers for services rendered through professional activities. Professional fees are outlined in section 3 of the IMAA Fee schedule.
    - Tax implications for professional fees:
        - Presenters making honoraria payments (paying professional fees) to residents of Canada should issue a T4A tax slip, and report payments in Box 048 - Fees for services. Please visit the CRA's website for more information.
        - Presenters may have to pay GST/HST on professional fees when working with artists and service providers who are GST/HST registrants.

Recommended and minimum fees
The IMAA Fee Schedule provides two rates for each category of artists' and professional fees:

- Recommended fees: These are standard recommended fees for the presentation of media arts. They are calculated at 150% of the minimum fees. IMAA encourages presenters to pay recommended fees or higher.

- Minimum fees: These are the minimum fees that the independent media arts community considers acceptable. IMAA strongly encourages presenters that are unable to pay recommended fees to pay fees that exceed the minimum amounts listed in the Fee Schedule.

Add-on fees
Add-on fees are paid in addition to artists' and professional fees. They apply when:
- In-person programs and events are also presented online.
- Online livestreamed programs and events are also made available for on-demand viewing.
- Standard parameters for online on-demand presentation are extended.

Presentation Modes

The IMAA Fee Schedule makes different recommendations for artists' fees and certain professional fees based on whether the presentation is in person or online.

In-person presentation
In-person programs and events are presented in live settings and spaces where viewers or audiences are physically present to experience the work. Examples include theatrical screenings, pre-recorded audio presentations to a live audience, exhibitions in galleries and other physical settings, site-specific installations, and talks delivered to a live audience.

Online presentation
Online programs and events are presented via websites, digital platforms, or social media channels. Viewers access these programs and events remotely through a device connected to the Internet (e.g., personal computer, phone, tablet, etc.). Online presentation can be livestreamed (synchronous presentation mode) or on-demand (asynchronous presentation mode).

- Livestreamed presentation (synchronous presentation mode): Livestreamed programs and events are presented at a determined date and time via a presenter's website, digital platform, or social media channels. This presentation mode is like a broadcast in the sense that once the livestream has started, viewers who tune in part way through will have missed the beginning.

Presenters may require viewers to register or purchase a ticket to access these programs. Livestreamed programs and events may also be freely accessible to viewers.

- On-demand presentation (asynchronous presentation mode): On-demand programs and contents are accessible at the viewer's convenience via the presenter's website, digital platform, or social media channels. On-demand programs may be freely accessible to anyone with an Internet connection. Presenters may also require viewers to activate programs through a ticket, pass, or other form of registration to access their content.

    - Period of on-demand availability: The standard period for a work to be available for on-demand streaming is up to two weeks. Add-on fees apply when programs are available for on-demand streaming for more than two weeks.

    - Streaming window after content activation: If the viewer needs to activate a program through a ticket, pass, or other form of registration to stream its content, the standard timeframe to complete the streaming is up to 72 hours. Add-on fees apply when the streaming windows extend beyond the initial 72 hours.

    - Exclusions: The on-demand presentation category of fees does not apply to works presented through:
        - Transactional video-on-demand (TVOD) distribution services that remunerate artists based on a percentage of rental costs.
        - Subscription video-on-demand (SVOD) distribution platforms that provide long-term access (1 year +) to works in their collections.
        - Video on-demand (VOD) collections that provide long-term (1 year +), free, public access to audiovisual material such as digitized archives and collections of works produced by artists.

    IMAA encourages organizations that maintain these types of platforms and collections to follow the Fee Schedule's guiding principles. Organizations should be transparent about their platform's mandate and operations and disclose if and how they remunerate artists. In particular, organizations should establish clear agreements with artists and ensure that they obtain consent on an ongoing basis.

FEE SCHEDULE

1. SCREENINGS AND AUDIO PRESENTATIONS

1.1 In-Person Screenings and Audio Presentations

Screenings of single-channel film or video, or presentations of pre-recorded audio works to an in-person audience. These events are typically held over one or two evenings.

These fees apply to non-exhibition contexts only. For installations, longer presentation timeframes and exhibition contexts, please refer to Section 2 Media Arts Exhibitions.

These fees apply to audiovisual screenings and to presentations of pre-recorded audio works. IMAA does not currently make recommendations for performances or live presentations of media artworks. For performance-based practices, please refer to Section A.1.5 Performance Presentation Royalties of the CARFAC-RAAV Minimum Recommended Fee Schedule.

1.1.1 Single screening/presentation

To determine which recommended fees apply, select the appropriate duration and budget categories. Recommended fees are for individual works and apply to a single screening/presentation.

Duration of work	Fee type	Annual operating budget				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
< 5 minutes	Recommended	110	138	179	239	293
	Minimum	73	92	120	159	196
5-15 minutes	Recommended	168	210	273	363	447
	Minimum	112	140	182	242	298
15-30 minutes	Recommended	225	281	365	485	597
	Minimum	150	187	243	323	398
30-60 minutes	Recommended	278	347	450	599	737
	Minimum	185	231	300	399	491
60+ minutes	Recommended	333	417	542	721	887
	Minimum	222	278	361	481	591

1.1.2 Multiple screenings/presentations

Discounted fees for multiple screenings/presentations of the same work(s) are designed to offer economies for exhibitors. **These fees apply to each additional screening/presentation after the first screening/presentation (second screening/presentation and onward).** For fees for the first screening/presentation, refer to section 1.1.1 Single screening/presentation.

To determine which recommended fees apply, select the appropriate duration and budget categories. Recommended fees are for individual works and apply to each additional screening/presentation after the first screening/presentation.

Duration of work	Fee type	Annual operating budget				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
< 5 minutes	Recommended	56	69	90	119	147
	Minimum	37	46	60	80	98
5-15 minutes	Recommended	84	105	137	182	223
	Minimum	56	70	91	121	149
15-30 minutes	Recommended	113	140	182	242	298
	Minimum	75	94	122	162	199
30-60 minutes	Recommended	138	173	224	298	367
	Minimum	92	115	150	199	245
60+ minutes	Recommended	167	209	271	360	443
	Minimum	111	139	181	240	296

1.1.3 Package screening/presentation fees (programs of 6 or more works under 30 minutes)

Package screening/presentation fees encourage presenters to screen/present a program of shorts, including films, videos, and pre-recorded audio works. These fees apply to curated or thematic programs, with a minimum of 6 works under 30 minutes that have been produced by different artists.

These fees do not apply to programs of works by the same artist, which are considered "retrospective" programs. For retrospective programs, single screening/presentation fees apply (see section 1.1.1 single screening/presentation).

These fees apply to programs that are presented as a single event, with works played one at a time and in a determined order. The total duration of the event should be similar to that of a single screening/presentation event (e.g., feature film screening).

The fees listed here are per work (not per package).

Duration of work	Fee type	Annual operating budget				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
any duration < 30 minutes	Recommended	110	138	179	239	293
	Minimum	73	92	120	159	196

1.1.4 Add-on fees for in-person screenings/presentations also presented online

Add-on fees apply to in-person screenings and audio presentations that are presented in their entirety in both in-person and online contexts. In this case, the same program, event, or content is presented in person and online, with minor technical adaptations for each context.

These add-on fees do not apply to multimodal projects with different in-person and online components that are understood to form a coherent work or body of works. For applicable fees, refer to Section 2 Media Arts Exhibitions.

Fees are calculated as 100% of the applicable in-person screening/presentation fees + 50% of the applicable online screening/presentation fees (see tables in sections 1.2 Online Screenings and Audio Presentations).

Add-on fee	Additional % of applicable online screening/presentation fee
In-person screening/presentation is also presented online as a livestreamed program	plus 50% of livestreamed screening/presentation fees per livestreamed screening/presentation
In-person screening/presentation is also presented online as an on-demand program	plus 50% of on-demand screening/presentation fees (including add-on fees)

1.2 Online Screenings and Audio Presentations

1.2.1 Livestreamed screenings/presentations (synchronous presentation mode)

Fees apply to online screenings and presentations of pre-recorded audio works that are streamed at a determined date and time via an exhibitor's website, platform, or social media channels. Presenters may require viewers to register or purchase a ticket to access these programs. Livestreamed programs may also be freely accessible to viewers.

1.2.1.1 Single livestreamed screening/presentation

To determine which recommended fees apply, select the appropriate duration and budget categories. Recommended fees are for individual works and apply to a single livestreamed screening/presentation.

Duration of work	Type of fee	Annual operating budget				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
< 5 minutes	Recommended	110	138	179	239	293
	Minimum	73	92	120	159	196
5-15 minutes	Recommended	168	210	273	363	447
	Minimum	112	140	182	242	298
15-30 minutes	Recommended	225	281	365	485	597
	Minimum	150	187	243	323	398
30-60 minutes	Recommended	278	347	450	599	737

	Minimum	185	231	300	399	491
60+ minutes	**Recommended**	333	417	542	721	887
	Minimum	222	278	361	481	591

1.2.1.2 Multiple livestreamed screenings/presentations

Discounted fees for multiple livestreamed screenings/presentations of the same work(s) are designed to offer economies for exhibitors. **These fees apply to each additional livestreamed screening/presentation after the initial livestreamed screening/presentation (second screening and onward).** For fees for the first livestreamed screening/presentation, refer to single livestreamed screening/presentation fees above (1.2.1.1 Single livestreamed screening/presentation).

To determine which recommended fees apply, select the appropriate duration and budget categories. Recommended fees are for individual works and apply to each additional livestreamed screening/presentation.

Duration of work	**Fee type**	**Annual operating budget**				
		<$100K	**<$250K**	**<$500K**	**<$1M**	**>$1M**
< 5 minutes	**Recommended**	56	69	90	119	147
	Minimum	37	46	60	80	98
5-15 minutes	**Recommended**	84	105	137	182	223
	Minimum	56	70	91	121	149
15-30 minutes	**Recommended**	113	140	182	242	298
	Minimum	75	94	122	162	199
30-60 minutes	**Recommended**	138	173	224	298	367
	Minimum	92	115	150	199	245
60+ minutes	**Recommended**	167	209	271	360	443
	Minimum	111	139	181	240	296

1.2.1.3 Package fees for livestreamed screening/presentation (programs of 6 or more works under 30 minutes)

Package fees for livestreamed screenings/presentations encourage programs of shorts, including films, videos, and pre-recorded audio works. These fees apply to curated or thematic programs, with a minimum of 6 works under 30 minutes that have been produced by different artists.

These fees do not apply to programs of works by the same artist, which are considered "retrospective" programs. For retrospective programs, single livestreamed screening/presentation fees apply (1.2.1.1 Single livestreamed screening/presentation).

These fees apply to programs that are presented as a single livestreamed event, with works played one at a time and in a determined order. The total duration of the event should be similar to that of a single livestreamed screening/presentation event (e.g., livestreamed feature film screening).

The fees listed here are per work (not per package).

Duration of work	Fee type	Annual operating budget				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
any duration < 30 minutes	Recommended	110	138	179	239	293
	Minimum	73	92	120	159	196

1.2.1.4 Add-on fees for livestreamed screenings/presentations

Add-on fees apply if presenters make a work available for on-demand streaming on their website, platform, or social media channels **after it has been presented in a livestreamed program**.

Add-on fees are paid in addition to the livestreamed screening/presentation fees. Add-on fees are calculated as a percentage of the single livestreamed screening/presentation fee based on how long the work is available on-demand.

Add-on fee	Additional % of single livestreamed screening/presentation fee	
Work available for on-demand streaming after it has been presented in a livestreamed screening/presentation	plus 50% for up to 2 weeks of availability	plus 25% per week for each additional week after 2 weeks of availability

1.2.2 On-demand screenings/presentations (asynchronous presentation mode)

Fees apply to online programs that are accessible for streaming at the viewer's convenience via the presenter's website, digital platform, or social media channels. On-demand programs may be freely accessible to anyone with an Internet connection. Presenters may also require viewers to activate programs through a ticket, pass, or registration to access their content.

Period of on-demand availability

The standard period for a work to be available for on-demand viewing is up to two weeks. Add-on fees apply when programs are available for on-demand viewing for more than two weeks.

Streaming window after content activation

If the viewer needs to activate a program through a ticket, pass, or other form of registration to stream its content, the standard timeframe to complete the streaming is up to 72 hours. Add-on fees apply when the streaming window extends beyond the initial 72 hours.

Exclusions

This category of fees does not apply to works presented through:

- Transactional video-on-demand (TVOD) distribution services that remunerate artists based on a percentage of rental costs.

- Subscription video-on-demand (SVOD) distribution platforms that provide long-term access (1 year +) to works in their collections.
- Video on-demand (VOD) collections that provide long-term (1 year +), free, public access to audiovisual material such as digitized archives and collections of works produced by artists.

1.2.2.1 Single On-demand screenings/presentations

To determine which recommended fees apply, select the appropriate duration and budget categories.

Recommended fees are for individual works, for a period of on-demand availability of up to two weeks, and for a streaming window of up to 72 hours. Add-on fees apply for longer periods of on-demand availability and streaming windows.

Duration of the work	Fee type	<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
< 5 minutes	Recommended	164	207	270	358	441
	Minimum	110	138	180	239	294
< 15 minutes	Recommended	252	315	410	545	671
	Minimum	168	210	273	363	447
15-30 minutes	Recommended	338	421	547	727	896
	Minimum	225	281	365	485	597
30-60 minutes	Recommended	416	520	675	898	1105
	Minimum	278	347	450	599	737
60+ minutes	Recommended	500	626	812	1082	1330
	Minimum	333	417	542	722	887

1.2.2.2 Package fees for on-demand screenings and audio presentations (programs of 6 or more works under 30 minutes)

Package fees for on-demand screenings/presentations are meant to encourage programs of shorts, including films, videos, and pre-recorded audio works. These fees apply to curated or thematic programs, with a minimum of 6 works under 30 minutes that have been produced by different artists.

These fees do not apply to programs of works by the same artist, which are considered "retrospective" programs. For retrospective programs, on-demand screening/presentation fees apply.

These fees apply to on-demand programs that can be accessed through a single compilation or through a playlist that provides access to individual works. If works are accessed individually, they should all be made available for on-demand viewing at the same time and should remain available for the same period of time. If content activation is required (through a ticket, pass, registration, etc.), the activation should be for the entire program, not for individual works. The viewing window should also be applied to the program as a whole, not to individual works.

The compiled duration of all works included in the program should be similar to that of a single screening/presentation event (e.g., feature film screening).

The fees listed here are per work (not per package).

		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
any duration < 30 minutes	**Recommended**	164	207	270	358	441
	Minimum	110	138	180	239	294

1.2.2.3 Add-on fees for on-demand screenings and audio presentations

Period of on-demand availability
Add-on fees apply when programs are available for on-demand viewing for more than two weeks.

Streaming window after content activation
Add-on fees apply if a viewer has more than 72 hours to complete the streaming after activating a program to access its content (ticket, pass, registration, etc.).

Add-on fees are paid in addition to on-demand screening/presentation fees. Add-on fees are calculated as a percentage of on-demand screening/presentation fees for different time frames after the standard period of on-demand availability and streaming window.

Add-on fee	**Proposed additional % of on-demand screening/presentation fee**			
On-demand availability period over 2 weeks	plus 25% per week each additional week up to 1 month	plus 25% per month each additional month up to 3 months	plus 25% after 3 months for up to 1 year	plus 25% per year after 1st year
Streaming window exceeds 72 hours for programs requiring activation	plus 25% per additional 72-hour streaming window			

2. MEDIA ARTS EXHIBITIONS

2.1 In-person media arts exhibitions

In-person media arts exhibitions are presentations of media art works in physical exhibition contexts. Exhibitions typically last three weeks or longer and present works in an ongoing way. Examples include looping audiovisual pieces and continuous digital/electronic works.

Media arts projects are small-scale versions of media arts exhibitions. Projects are narrower in scope than exhibitions and may be presented in smaller spaces or for shorter periods. For example, an installation exhibited in the lobby of a theatre for the duration of a festival.

Costs related to installation, accessibility services, travel, accommodations and per diems are NOT included in exhibition fees. IMAA encourages presenters to provide additional financial support to artists for these services and presentation-related costs.

- For installation fees, see table 3.1.
- If the artist is supplying their own equipment, equipment rental fees should be added. Rental fees for artists' equipment should match those of the nearest production centre offering similar equipment.

To determine which recommended fees apply, select the appropriate categories based on the number of artists/collectives in a show, the scope of the show, and the annual operating budget. Recommended fees are for individual artists or collectives.

# of artists / collectives	Type of Fee	Annual operating budget and scope									
		<$100K		<$250K		<$500K		<$1M		>$1M	
		Exhibition	Project	Exhibition	Project	Exhibition	Project	Exhibition	Project	Exhibition	Project
Solo show	Recommended	2072	1761	2484	2111	3242	2755	4320	3672	5298	4503
	Minimum	1381	1174	1656	1408	2161	1837	2880	2448	3532	3002
2-3 artists	Recommended	1500	1275	1875	1594	2250	1913	2550	2168	3137	2666
	Minimum	1000	850	1250	1063	1500	1275	1700	1445	2091	1777
4+ artists	Recommended	450	383	750	638	1200	1020	1800	1530	2214	1882
	Minimum	300	255	500	425	800	680	1200	1020	1476	1255

2.1.1 Add-on fees for in-person media arts exhibitions and projects also presented online

Add-on fees apply to in-person media arts exhibitions and projects that are presented in their entirety in both in-person and online contexts. In this case, the same exhibition or project is presented in person and online, with minor technical adaptations for each context. The online presentation should meet the description outlined in section 2.2 Online media arts exhibitions and projects.

Add-on fees do not apply to multimodal projects with different in-person and online components that are understood to form a coherent work or body of works.

Add-on fees are paid in addition to in-person media arts exhibition and project fees. Add-on fees are calculated as a percentage of online media arts exhibition or project fees.

Add-on fee	Additional % of applicable online media arts exhibition or project fee
In-person media arts exhibition	plus 50% of online media arts exhibition fees (including add-on fees)
In-person media arts project	plus 50% of online media arts project fees (including add-on fees)

2.2 Online media arts exhibitions and projects

Online media arts exhibitions are equivalent in scope to in-person media arts exhibitions. The main difference is that works are presented online or in other digital formats through websites, digital platforms and interactive environments, apps, remote AR/VR experiences, etc. In this way, viewers can experience the works remotely and with their own devices.

Online media arts exhibitions are different from online screenings/presentations in the following ways:

- They are typically presented over a longer timeframe (more than two weeks)
- An in-person or online screening experience would not render the desired overall experience of the exhibition
- Significant curatorial thought has been put in the design of the exhibition for the online environment (web design, interactive features, spatiotemporal relationships between works, etc.)

Online media arts projects are small-scale versions of online media arts exhibitions. Online projects are narrower in scope than online exhibitions and may be presented for shorter periods of time. For example, a web-based generative artwork made available throughout the duration of a festival via the presenter's website.

Period of online availability

The standard period for an online media arts exhibition or project to be available for viewing is up to three months. Add-on fees apply when programs are available for online viewing for more than three months.

# of artists / collectives	Type of Fee	Annual operating budget and scope									
		<$100K		<$250K		<$500K		<$1M		>$1M	
		Exhibition	Project	Exhibition	Project	Exhibition	Project	Exhibition	Project	Exhibition	Project
Solo show	Recommended	2072	1761	2484	2111	3242	2755	4320	3672	5298	4503
	Minimum	1381	1174	1656	1408	2161	1837	2880	2448	3532	3002
2-3 artists	Recommended	1500	1275	1875	1594	2250	1913	2550	2168	3137	2666
	Minimum	1000	850	1250	1063	1500	1275	1700	1445	2091	1777
4+ artists	Recommended	450	383	750	638	1200	1020	1800	1530	2214	1882
	Minimum	300	255	500	425	800	680	1200	1020	1476	1255

2.2.1 Add-on fees for online media arts exhibitions and projects:

Add-on fees apply to online media arts exhibitions and projects that are available for viewing for a period of over three months. Add-on fees are calculated as a percentage of online exhibition or project fees based on duration of availability.

Add-on	Additional % of online exhibition or project fees

Online availability over 3 months	plus 25% for each additional month for up to 6 months	Fee is doubled for exhibitions over 6 months and up to a year

3. PROFESSIONAL FEES

3.1 Installation fees paid to artists/technicians

Installation means overseeing or participating in the installation or de-installation of works for an exhibition/project on the exhibitor's premises. Activities associated with installation for in-person exhibitions/projects may include unpacking or packing of works, placing works in an exhibition space, calibration of equipment and software, etc. Activities associated with installation for online exhibitions/projects may include re-formatting files, programming interactive functions, designing a user interface, uploading content to a database or website, etc.

Where the participation of the artist or their specialized technician is essential to the installation of an exhibition, installation fees must be paid according to the following minimum rates.

Exhibitors should also respect provincial or territorial labour standards in effect.

Minimum fee: 4 hours	235
Each additional hour	55
Maximum per day	468

3.2 Artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations

3.2.1 In-person artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations

Fees apply to artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations. Events are held in a physical setting and involve a live audience. Attendance can be free or can require registration, a ticket, or a pass.

Participation on panels and roundtables normally requires less preparation than artists' talks because there are more speakers contributing to the event. In some cases however, the fair remuneration of speakers may require increased fees. Presenters are encouraged to be flexible and to fairly compensate speakers based on required levels of involvement.

Speaking engagements at screenings/presentations, like introductions and Q&As, are held right before or right after the screening/presentation. They do not require special preparation from the artist and are usually short (less than 30 min.).

To determine which recommended fees apply, select the appropriate event and budget categories. Recommended fees are for individual speakers and per event. Additional fees apply if recordings of

in-person events are made available online for on-demand viewing via a presenter's website, digital platform, or social media channels.

Type of event	Type of fee	Annual operating budget				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
In-person artist talk	Recommended	450	518	585	653	720
	Minimum	300	345	390	435	480
In-person participation on a panel/roundtable	Recommended	150	173	195	218	240
	Minimum	100	115	130	145	160
In-person speaking engagement at screening/presentation	Recommended	75	86	98	109	120
	Minimum	50	58	65	73	80

3.2.2 Add-on fees for in-person artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations

Add-on fees apply to recordings of in-person artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations that are made available for online on-demand viewing via a presenter's website, digital platform, or social media channels. Add-on fees are calculated as a percentage of fees for in-person artist talks, participation on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings/presentations.

Add-on	Additional % of fee for in-person artist talk, participation on panel/roundtable participation, or speaking engagement at screening/presentation	
Recording of in-person event made available online for on-demand viewing via a presenter's website, digital platform, or social media channels	plus 25% for up to 1 year availability	plus 50% for unlimited availability

3.2.3 Livestreamed artist talks, participations on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings

Fees apply to events that are streamed at a determined date and time via an exhibitor's website, platform, or social media channels. Presenters may require viewers to register or purchase a ticket to access these events or they may be freely accessible to all viewers.

Speaking engagements at livestreamed screenings, like introductions and Q&As, are held right before or right after the screening/presentation. They do not require special preparation from the artist and are usually short (less than 30 min.).

To determine which recommended fees apply, select the appropriate event and budget categories. Recommended fees are for individual speakers per event. Additional fees apply if recordings of livestreamed events are made available online for on-demand viewing via a presenter's website, digital platform, or social media channels.

Type of event	Type of fee	Annual operating budget				
		<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
Livestreamed artist talk	Recommended	450	518	585	653	720
	Minimum	300	345	390	435	480
Livestreamed participation on a panel/roundtable	Recommended	150	173	195	218	240
	Minimum	100	115	130	145	160
Speaking engagement at livestreamed screening/presentation	Recommended	75	86	98	109	120
	Minimum	50	58	65	73	80

3.2.4 On-demand artist talks, participations on panels/roundtables, and speaking engagements at screenings (e.g., introductions and Q&As):

Fees apply to pre-recorded events that are accessible at the viewer's convenience via the presenter's website, digital platform, or social media channels. On-demand programs may be freely accessible to anyone with an Internet connection. Presenters may also require viewers to activate programs through a ticket, pass, or registration to access their content.

Pre-recorded speaking engagements like introductions and comments are presented right before or right after a screening/presentation. They do not require special preparation from the artist and are usually short (less than 30 min.).

Period of availability

Fee amounts are provided for different periods of availability: up to one year and unlimited. Fees for unlimited availability apply if the presenter cannot guarantee that the file will no longer be available for on-demand viewing after one year.

To determine which recommended fees apply, select the appropriate event, availability, and budget categories.

Type of event	Duration of Availability	Type of fee	Annual operating budget				
			<$100K	<$250K	<$500K	<$1M	>$1M
On-demand pre-recorded artist talk	Up to 1 year	Recommended	563	647	731	816	900
		Minimum	375	431	488	544	600
	Unlimited	Recommended	675	776	878	979	1080

		Minimum	450	518	585	653	720
On-demand pre-recorded participation on a panel/roundtable	Up to 1 year	**Recommended**	188	216	244	272	300
		Minimum	125	144	163	181	200
	Unlimited	**Recommended**	225	259	293	326	360
		Minimum	150	173	195	218	240
On-demand pre-recorded speaking engagement at screening	Up to 1 year	**Recommended**	94	108	122	136	150
		Minimum	63	72	81	91	100
	Unlimited	**Recommended**	113	129	146	163	180
		Minimum	75	86	98	109	120

3.3 Other professional fees paid to artists

Participation on a jury (per day)	125
Writing fees (per word)	0.50

4. EDUCATIONAL USE OF MEDIA ART WORKS

The following rates apply to educational institutions purchasing physical copies or long-term licenses of media art works in a specific institutional context.

4.1 Sale of physical copy

DVD, CD, Blu-ray or similar. Sale is for the life of the object, does not include replacement and is restricted to on-site/library viewing.

Price per copy

< 30 minutes	275
30-60 minutes	386
60+ minutes	497

4.2 Limited streaming license

Purchase of streaming license of a digital file for online learning platforms such as e-campuses and Massive Open Online Courses (MOOCs).

Price per work

5-year streaming license	552

5. PRINT REPRODUCTION OF FILM/VIDEO STILLS

For print reproduction of film/video stills for use in magazines and monographs offered for sale, please refer to sections 2 and 3 of the CARFAC-RAAV Minimum Recommended Fee Schedule.